

Enquête et recommandations en vue de la réalisation d'une

Stratégie wallonne de participation et d'engagement des acteurs dans l'implémentation et le suivi des ODD

Anne Thibaut Septembre 2017

Remerciements

Je remercie chaleureusement toutes les personnes qui m'ont aidé dans ce travail :

- en particulier les « parties prenantes », celles et ceux qui m'ont accordé de leur temps précieux en interviews et réunions de travail ;
- mes collègues d'IEW pour leur implication dans le projet, leurs suggestions constructives, leur relecture attentive du document ;
- le Comité de suivi composé de l'Administration du Développement durable et du Cabinet du Ministre de l'Environnement.



1. Résumé exécutif

Le 25 septembre 2015, la Belgique comme de nombreux autres pays a adopté l'Agenda 2030 pour « éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et garantir la prospérité pour tous ». Cet agenda se décline en 17 d'objectifs de développement durable (ODD) et 169 objectifs connexes.

Inter-Environnement Wallonie (IEW) a reçu comme mission du Ministre en charge du Développement durable, Carlo Di Antonio, d'élaborer des recommandations en vue de la réalisation d'une stratégie d'engagement des acteurs wallons dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable et de leur suivi, en tenant compte de la réalité de différents parties prenantes. Pour ce faire, IEW a réalisé 10 entretiens avec les principales parties pertinentes au regard des ODD.

Ces rencontres ont permis de mettre en évidence plusieurs éléments utiles pour construire une stratégie de participation (ou renforcer cette participation) des acteurs dans la mise en œuvre et le suivi des ODD.

Le DD, l'agenda 2030 et les ODD sont encore loin de constituer un cadre de référence pour la plupart des acteurs en interne de leur organisation et avec leurs membres pour les Fédérations. Les ODD sont peu connus et rarement intégrés directement dans leur stratégie interne. Néanmoins, les acteurs considèrent - voire le revendiquent - qu'ils contribuent à la mise en œuvre de certains ODD et parfois à leur suivi en participant à la conception des outils politiques ou au travers de divers projets concrets.

Diverses motivations ont été relevées par les acteurs pour s'impliquer dans la mise en œuvre des ODD mais également de nombreux freins. D'un point de vue structurel, les politiques « en silo » sont considérées comme problématiques par tous les acteurs. Les conditions d'engagement dans les processus participatifs multiacteurs existants et à venir pour la planification des politiques en RW sont à améliorer de manière substantielle. L'information, la communication au sens large prodiguée par les pouvoirs publics autour du concept de DD et des ODD, est à améliorer : insuffisante pour certains, peu adaptée aux besoins et aux réalités des parties prenantes, ou encore comme pas assez coordonnée et transversale entre les multiples enjeux liées au DD pour d'autres. Certains acteurs se disent prêts à s'investir pour contribuer à sensibiliser leurs publics-cibles à l'agenda 2030, aux ODD, informer sur ce qu'ils font pour faire le lien avec ce cadre.

Les processus de consultation autour des enjeux de DD comme les conseils d'avis ne sont pas remis en cause en tant que tels par les acteurs mais plusieurs problématiques ont été pointées : souhait d'être davantage consultés ponctuellement ou de manière récurrente ; élargissement des consultations aux initiatives plus concrètes, au-delà des consultations des textes législatifs et règlementaires ; l'absence de recours aux outils d'intelligence collective avec pour corollaire le manque d'écoute ou de prise en considération de positionnement ; le manque de ressources et les sollicitations multiples par manque de coordination. Une majorité d'acteurs estiment qu'ils ne sont pas impliqués suffisamment en amont lors de l'élaboration des politiques publiques voire des projets financés par ceux-ci. Les marges de manœuvre pour faire évoluer les textes et les projets sont alors considérés comme trop faibles. Plusieurs acteurs pointent aussi la nécessité d'impliquer et de collaborer davantage avec les citoyens et les acteurs locaux pour la mise en œuvre du DD.



La seconde partie plus réflexive comprend une série de recommandations basées sur les résultats des entretiens avec les parties prenantes et plusieurs ressources dont le document intitulé « Intégration du Programme de Développement durable à l'horizon 2030 ».1

Le 1^{er} chapitre porte sur les actions possibles à réaliser avec la société civile visant à intégrer la logique de l'agenda 2030 et les ODD dans les politiques actuelles essentiellement sectorielles. Elle répond d'une part à la nécessité relevée dans les entretiens de sensibiliser une bonne partie des acteurs à l'agenda 2030 et d'autre part, aux besoins exprimés de travailler dans une logique de transversalité. Dans cette partie, nous proposons d'organiser des actions de sensibilisation à l'agenda 2030 et aux ODD. Des ateliers introductifs et des campagnes « grand public » pourront ainsi être organisés en s'appuyant sur les profils et besoins des différentes parties prenantes.

Nous encourageons ensuite les autorités wallonnes à mener des actions visant à adapter de façon participative les ODD aux contextes régional et locaux pour créer une cohérence d'une part entre les différentes politiques sectorielles et d'autre part, l'agenda 2030. C'est l'objet du 2ème chapitre. Après une brève introduction sur la nécessité de construire la transversalité, nous proposons plusieurs axes de travail permettant d'atteindre cet objectif d'adaptation. D'abord, il s'agit d'examiner les outils politiques wallons (stratégies, plans, etc.) et identifier les domaines nécessitant des changements. Dans un 2ème temps, il s'agit de définir des objectifs pertinents au niveau régional pour des ODD inclusifs et adaptés à l'échelle de la RW. Enfin, nous proposons une réflexion sur des outils qui permettraient de s'appuyer sur la pensée systémique.

Assurer le suivi et le reporting participatifs est également un axe important pour intégrer les ODD dans les politiques et les actions concrètes. Nous suggérons de travailler à la définition collective d'indicateurs et de construire des outils de collecte de données permettant de suivre l'évolution perçue par les acteurs et citoyens sur leur qualité de vie.

La mise en œuvre et le suivi des ODD à l'échelle régionale ne pourra se faire qu'en mobilisant de façon efficace les ressources financières. Il est également important de faire participer la société civile dans cet enjeu. Plusieurs outils existent et sont à explorer et à développer pour la RW.

La seconde partie porte sur la participation des parties prenantes proprement dite et a pour objectif de soutenir la construction d'un dialogue plus efficace et efficient avec les acteurs dans une optique d'intelligence collective. Elle répond aux besoins exprimés par les acteurs de voir évoluer les conditions de participation des processus participatifs dans lesquels ils sont aujourd'hui impliqués. Nous proposons d'abord une carte d'acteurs permettant de mettre en avant les acteurs potentiels à impliquer dans les processus participatifs de la stratégie. Ensuite, nous proposons une série de réflexions et recommandations à propos des lieux de dialogues potentiels pour construire et mettre en œuvre cette stratégie. Nous nous appuyons notamment sur les retours obtenus lors des entretiens, en particulier sur les forces et limites de la fonction consultative. Le 3ème chapitre a pour objectif de relayer les conditions nécessaires pour des processus participatifs plus efficients permettant l'émergence de l'intelligence collective. Installer ces conditions optimales de participation relève d'une évolution de la démocratie et d'un changement culturel profond. Les chapitres 4 et 5 proposent quelques pistes permettant de soutenir ces changements.

-

Darren Swanson (NovelFutures.com) pour le Groupe des Nations Unies pour le développement. Intégration du Programme de Développement durable à l'horizon 2030. Note d'orientation à l'intention des équipes de pays des Nations Unies, Février 2016



Nous terminons le document par une synthèse reprenant une série de recommandations concrètes pour alimenter la future Stratégie Wallonne de participation des acteurs dans l'implémentation et le suivi des ODD.



Table des matières

1	. Б	Résu	mé e	exécutif	2
2	. Ir	ntrod	luctio	on	7
	2.1	. (Conte	exte	7
	2.2	. 0	Quati	re bonnes raisons (minimum) d'impliquer la société civile	8
	2.3		Obje	ctifs du présent rapport	10
3	. N	/létho	odolo	ogie et acteurs rencontrés	11
4	. F	Résul	ltats	et analyse des rencontres avec les parties prenantes	14
	4.1	. С	DD, C	DDD : connaissance et utilisation des vocables	14
	4.2	. L	.es c	ontributions des acteurs au DD	16
	4.3	. L	.es n	notivations des acteurs	18
	4.4	. F	Partic	cipation des acteurs dans la mise en œuvre des ODD : freins et leviers	20
	4	.4.1.	. E	Enjeux structurels	20
	4	.4.2.	F	Problématiques liés à la participation des acteurs	23
	4.5	. 8	Synth	èse	30
5	. С	Discu	ssio	ns et recommandations d'Inter Environnement Wallonie	32
	5.1	. F	Partie	e 1. Champs d'actions à mettre en place impliquant les acteurs	32
	5	.1.1.		Sensibiliser les acteurs aux ODD	32
	5	.1.2.		Adapter les ODD aux contextes régionaux et locaux avec les parties prenantes	34
		5.1	.2.1.	Construire la transversalité dans les politiques (de DD) : une nécessité	34
		5.1	.2.2.	Examiner les stratégies/plans/législations existants au regard des ODD	35
		5.1	.2.3.	Définir des objectifs pertinents au niveau régional	37
		5.1	.2.4.	Elaborer des politiques transversales en s'appuyant sur la pensée systémique	37
	5	.1.3.	. A	Assurer le suivi et le reporting participatif	38
	5	.1.4.	F	Réaliser des budgets participatifs axés sur les résultats	39
	5.2	. F	Partie	e 2 : Construire le dialogue avec et entre les acteurs	40
	5	.2.1.	. F	Réaliser une carte des acteurs	40
		.2.2. traté		Définir les lieux de rencontres multiacteurs pour construire et mettre en œuvre	
	5	.2.3.	. (Construire un dialogue efficace et efficient avec et entre les acteurs	50
		5.2	.3.1.	Suivre les principes d'une participation efficace et efficiente	50
		5.2	.3.2.	Favoriser l'émergence l'intelligence collective (IC)	52
		5.2	.3.3.	Utiliser des méthodologies par niveaux d'engagements	53



	5.2.4.	Soutenir les partenariats multiacteurs	54
	5.2.5.	Soutenir le changement culturel pour une participation efficace et efficiente	55
	5.3. Par	tie 3 : Recommandations	57
6.	Conclus	ion	63
7.	ANNFX	F	64



2. Introduction

2.1. Contexte

Le 25 septembre 2015, la Belgique comme de nombreux autres pays a adopté l'Agenda 2030 pour « éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous ». Cet agenda se décline en 17 d'objectifs de développement durable (ODD) et 169 objectifs connexes.



Pour favoriser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de ces objectifs, les Nations Unies encouragent chaque pays à se doter d'une stratégie de participation et d'engagement des acteurs. Cet engagement dans la mise en œuvre du Développement durable (DD) peut se faire sur l'ensemble du cycle politique : conception et planification des outils politiques, mise en œuvre, suivi des politiques de DD et évaluation de celles-ci.

Au niveau européen, le Comité économique et social européen s'est clairement positionné en ce sens : « L'engagement des parties prenantes en faveur d'un développement durable à long terme est plus efficace s'il est organisé comme un processus continu et propice à une démarche d'ensemble plutôt que sous forme d'un engagement isolé ou ponctuel à différentes étapes du cycle politique. Un processus structuré permet aux parties prenantes ainsi qu'aux gouvernements d'anticiper, de recueillir des données, d'élaborer des rapports et d'autres documents afin d'intervenir en temps utile dans le cycle d'élaboration des politiques en apportant des contributions pertinentes. »²

² Comité économique et sociale européen, « Faire de la société civile une force motrice dans la mise en œuvre du programme de développement durable des Nations Unies pour 2030 », septembre 2015.



Dans la Stratégie wallonne de Développement durable, dans le chapitre « actions transversales » on peut lire « le principe de participation étant au cœur du développement durable, la stratégie wallonne de développement durable visera à promouvoir, tout au long de sa mise en œuvre, des dynamiques participatives avec les citoyens et organisations (...). »

2.2. Quatre bonnes raisons (minimum) d'impliquer la société civile

Deux types de processus participatifs en démocratie peuvent concourir à atteindre les ODD : la participation directe et la participation indirecte. La première concerne tous les citoyens et la seconde les parties prenantes/les organisations qui représentent une fonction, un secteur ou une cause : les représentants d'entreprises, des travailleurs, des autorités locales, des producteurs, des femmes, des jeunes, les ONG (environnementales, nord-sud, santé, etc.), les scientifiques, les personnes handicapées, les associations de lutte contre la pauvreté, etc.

Quatre raisons peuvent motiver les autorités publiques à faire participer les parties prenantes et les citoyens dans l'implémentation et le suivi des ODD³.

Le premier intérêt est culturel

Nous assistons aujourd'hui à l'émergence d'une volonté profonde de participation équitable parmi une part de plus en plus importante de la population. Ce constat est visible dans certaines entreprises avec l'apparition de nouveaux modèles de gouvernance partagée (sociocratie, holacratie...), l'intérêt pour les outils d'intelligence collective, la manière dont fonctionnent certaines alternatives économiques (Groupes d'achats communs, coopératives citoyennes...). La Spirale Dynamique⁴, un modèle élaboré par un chercheur américain explique parfaitement ce phénomène. Ce modèle cartographie 8 modèles du monde (ou niveaux d'existence). En Europe et en particulier en Wallonie, une part croissante de la population est en transition ou a adopté prioritairement le 6ème niveau de valeurs qui, pour satisfaire à son besoin d'harmonie et d'équité, a la participation au cœur de ses préoccupations.

Le second intérêt est ... l'efficacité

Nous l'avons vu dans le paragraphe précédent, les enjeux autour du développement durable sont complexes et nécessitent une approche transversale. Le partage de l'expertise des acteurs, des connaissances, des problématiques rencontrées par leurs membres permet une compréhension et une approche plus systémique qui peuvent être mises à profit pour développer de nouvelles idées et améliorer les décisions. La participation permet de réfléchir en reliant les domaines permettant ainsi de faire émerger des solutions aux intersections des différents champs.

En étant impliqués directement dans des prestations de services, les acteurs peuvent apporter leurs savoir-faire, leurs expériences et leurs connaissances sectorielles et ainsi faciliter le

Lefebvre Rémi, Nonjon Magali (2003), « La démocratie locale en France : ressorts et usages », Sciences de la société, n°60cité dans Millenaire 3 Centre Ressources prospective du grand Lyon, La « démocratie participative » : état des lieux et premiers éléments de bilan.

www.spiraledynamique.com et Anne Thibaut, «Changer? Oui mais vers quoi? Éclairage selon le modèle de la Spirale Dynamique », 20 décembre 2016.



planning, la mise en œuvre et le suivi des ODD. Les citoyens ont, eux aussi, une expertise d'usage/une réalité de terrain qui peut s'avérer également très utile.

Grâce aux dispositifs participatifs, l'action publique peut être plus efficace et plus en phase avec les besoins des citoyens soit directement soit par l'intermédiaire des parties prenantes ; l'idée centrale étant qu'en gérant de plus près on gère mieux. La gestion des services et la qualité des prestations peuvent être améliorées. L'adaptabilité et la réactivité des administrations et des autorités publiques face aux attentes des usagers sont accrues. Le dialogue avec les autorités permet également de mieux faire accepter les projets proposés.

La participation permet de construire l'adhésion autour des ODD, de responsabiliser et de faciliter l'appropriation des ODD dans les actions et projets menés par la société civile au sens large. Les parties prenantes ont souvent un ancrage avec les acteurs et les associations de terrain proches des citoyens. S'ils sont impliqués de façon significative dans le planning, la mise en œuvre et les processus de suivi et d'évaluation des ODD, ils les intégreront plus naturellement dans leur travail. Il y aura ainsi un effet démultiplicateur permettant de toucher un pourcentage plus important de la population.

Le troisième intérêt est de nature sociale.

La participation permet de donner la parole - soit directement soit par l'intermédiaire d'organisations - à ceux qui ne sont pas organisés pour défendre leurs intérêts, qu'il s'agisse de défendre des biens communs ou les intérêts des générations futures ou qu'ils s'agissent de personnes fragilisées ou habituellement exclues ? Pour ces dernières, leurs difficultés quotidiennes et leurs expériences peuvent être ainsi davantage prises en compte.

La participation peut également avoir des effets positifs en termes de lutte contre la pauvreté et d'exclusion sociale.

Faire participer la société civile permet également de contribuer à des sociétés davantage pluralistes et inclusives en amenant en débat des enjeux nouveaux ou polarisés.

La participation directe permet également de transformer les relations sociales, de reconstruire ou renforcer le lien social, dans une perspective générale visant à favoriser la cohésion sociale voire la paix sociale notamment dans des quartiers plus difficiles. Elle permet de donner les moyens aux citoyens d'agir lorsqu'ils se sentent concernés et de créer des formes de solidarité leur permettant de faire confiance à d'autres personnes/organisations pour des sujets sur lesquels ils se sentent moins concernés.

Le quatrième intérêt est de nature politique.

La participation permet de susciter la prise de conscience des problématiques de notre société, d'informer et de former les citoyens aux enjeux de développement durable et au fonctionnement des institutions ainsi qu'aux difficultés de la gestion publique. Elle favorise la politisation et le réinvestissement des citoyens dans les questions politiques, fortement délaissées ces dernières années, permet d'augmenter le sens de l'intérêt général et de créer de la solidarité.



La participation permet également d'atténuer le risque de clivage croissant entre experts et citoyens. Depuis une vingtaine d'années, les experts jouent en effet un rôle de plus en plus important dans l'orientation des débats de société qu'il s'agisse des grandes questions environnementales, économiques ou sociales. Le débat public a ainsi tendance à se faire confisquer par « ceux qui savent », ceux qui maîtrisent la technicité du débat. Dans cette logique, les citoyens se sentent souvent disqualifiés car ils ne savent pas. Or, il est primordial de ne pas fonder la transition écologique, économique et sociale seulement sur l'expertise.

L'implication des acteurs et des citoyens peut favoriser également la transparence des processus décisionnels, la responsabilisation des autorités et l'obligation pour ces dernières de rendre des comptes. La participation permet de rendre une crédibilité à un système politique qui en a bien besoin et de renforcer le lien de confiance entre les acteurs, les citoyens et les représentants politiques.

Elle permet également de réinventer et redynamiser le fonctionnement de notre démocratie représentative en expérimentant de nouveaux outils. Ces nouvelles approches reconnaissent pleinement le droit des acteurs et des citoyens à participer directement à l'élaboration de décisions.

2.3. Objectifs du présent rapport

Inter-Environnement Wallonie (IEW) a reçu comme mission du Ministre en charge du développement durable, Carlo Di Antonio, d'élaborer des recommandations en vue de la réalisation d'une stratégie d'engagement des acteurs wallons dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable et de leur suivi, en tenant compte de la réalité des différents acteurs.

L'approche suivie pour développer une telle stratégie est de s'appuyer sur la réalité vécue par les différents acteurs, les freins qu'ils rencontrent, leurs attentes, leurs capacités, par rapport à leur participation dans la mise en œuvre des ODD.

Le présent rapport se décline en trois axes : la méthodologie du projet, les résultats des rencontres avec différents types d'acteurs susceptibles d'être impliqués dans la dynamique participative et l'analyse de la Fédération et les recommandations qu'elle propose dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de participation et d'engagement des acteurs.



3. Méthodologie et acteurs rencontrés

Pour faciliter l'élaboration d'une telle stratégie, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) propose une méthodologie⁵ reprenant différentes questions auxquelles les autorités wallonnes, responsable du processus, doivent répondre préalablement à l'engagement des parties prenantes dans ce projet. Ces questions sont les suivantes :

- 1. Quelle est la vision du Gouvernement sur l'engagement des parties prenantes. L'idée est de clarifier les objectifs que le Gouvernement souhaite atteindre en s'engageant dans un processus participatif d'implémentation et de suivi des ODD.
- 2. Quelles sont les raisons qui poussent (ou pourraient pousser) les parties prenantes à s'engager. Qui s'engage pour gagner quoi ?
- 3. Qui devrait s'engager dans cette stratégie ?
- 4. Comment les acteurs devraient s'engager? (information, consultation, concertation, co-construction)
- 5. Comment joindre les parties prenantes ? Quelles méthodes? Quelles ressources sont disponibles pour le faire?
- 6. Quels défis, freins doivent être envisagés et comment ils peuvent être dépassés ?
- 7. Quelles sont les ressources nécessaires à prévoir en fonction du niveau d'engagement des acteurs, du nombre de parties prenantes qui seront inclues...?

8. Rétroplanning

Le présent rapport se propose d'apporter des éléments de réponse aux questions 2, 3, 4 et 6. Pour ce faire, nous avons rencontré 32 organisations entre mars et juin 2017. La méthode de l'interview a été privilégiée pour pouvoir regrouper les acteurs par type de parties prenantes et faciliter les échanges entre ceux-ci.

Pour choisir les acteurs, plusieurs critères ont été retenus en concertation avec le Cabinet du Ministre et le Département du développement durable du Service Public de Wallonie.

La quasi-totalité des parties prenantes issues des « groupes principaux » - dit les « Major groups » – ont été rencontrées ainsi que quelques représentants du groupe « autres acteurs » - « Others stakeholders » - tels qu'identifiés par les Nations Unies. La Fédération IEW a contacté 11 types de parties prenantes : des représentants d'entreprises, d'agriculteurs, de syndicats, d'ONG, de groupes de femmes, de l'enfance et de la jeunesse, des autorités locales, du monde scientifique et de la recherche, de la promotion de la santé, de personnes handicapées, de la lutte contre la pauvreté.

⁵ UNITAR, https://www.unitar.org/



- Les acteurs contactés sont des représentants d'organisations « coupoles » qui ne traitent pas spécifiquement une thématique sectorielle bien précise. A titre d'exemple, IEW a rencontré l'Union Wallonne des Entreprises plutôt que la Fédération de l'Industrie Alimentaire belge. Certaines organisations ont cependant parfois proposé d'inviter d'autres acteurs qu'ils estimaient pertinents et nous les avons acceptés.
- L'implication a priori des acteurs dans les politiques dites de DD menée par le Ministre Di Antonio qui a le DD dans ses compétences, pour les thématiques abordées dans la Stratégie Wallonne de DD (alimentation, ressources et énergie). Cette implication est variable d'une organisation à l'autre : certains travaillent très souvent sur ces matières, d'autres de temps en temps et d'autres encore quasi jamais. Par exemple, les ONG environnementales sont quasi toujours impliquées alors que les organisations représentant les femmes le sont formellement encore très peu.
- Les acteurs rencontrés sont actifs à l'échelle de la Région wallonne ou de la Fédération Wallonie Bruxelles.
- Au sein des organisations identifiées, nous avons rencontré les personnes ayant une casquette « DD » ou « participation », généralement actives dans les processus participatifs multiacteurs et les plus susceptibles d'avoir un avis éclairé.
- Nous avons également veillé à rencontrer un panel représentatif d'acteurs ayant, selon IEW, des visions du Développement durable potentiellement différentes.

10 réunions d'environ 1h30 par type d'acteurs (« groupes principaux » et « autres parties prenantes ») ont été organisées. Différentes questions, concertées avec le Cabinet et l'Administration, ont été posées aux parties prenantes à propos de :

- leur connaissance du DD et des ODD. A cet égard, dans la majorité des rencontres, nous avons d'abord interrogé les acteurs spontanément puis nous leur avons présenté la liste des ODD afin qu'ils évaluent ceux pour lesquels ils étaient impliqués;
- leurs actions mises en places pour implémenter les ODD;
- des freins éventuels rencontrés ;
- leur souhait en terme d'implication par rapport à l'implémentation des ODD et à leur suivi (cf questionnaire en annexe 1).

Le compte rendu de la réunion leur a été communiqué pour relecture et validation. Les réponses fournies par les acteurs rencontrés n'ont en général, à notre connaissance, pas fait l'objet d'une discussion officielle préalable ou a posteriori au sein de leur organisation et/ou avec leurs membres.

Fin juin, au terme des rencontres avec les acteurs évoqués ci-dessus, la Fédération a rencontré 3 experts académiques de la participation auxquels IEW a présenté les principaux résultats des rencontres dans le but d'enrichir ses réflexions et aider à la formulation de recommandations.



Le tableau 1 ci-dessous reprend l'ensemble des acteurs invités. Ceux qui n'ont pas été rencontrés ont été mis entre parenthèses. La plupart ne l'ont pas été pour des raisons d'agendas. Le groupe « monde scientifique et recherche » n'a pas été rencontré. L'académie Royale de Belgique n'a pas répondu et la représentante de l'ARES qui inclut dans son conseil d'administration la plupart des groupes DD des Universités et ne s'est pas sentie légitime de représenter ses membres et estimait les questions trop larges. Ce groupe d'acteur n'a pas à notre connaissance un organe représentatif wallon ou francophone actif dans des conseils consultatifs.

Types d'acteurs	Organisations sollicitées et rencontrées	Major group (MG) vs other stakeholder (OS)
Entreprises	<u>Union wallonne des entreprises, Union des Classes</u> <u>moyennes</u>	MG
Syndicats & travailleurs	FGTB, CSC; (CGSLB)	MG
Agriculteurs	Fédération Wallonne de l'Agriculture; Accueil Champêtre en Wallonie, Wagralim	MG
Les femmes	Conseil des Femmes francophones de Belgique, Monde selon les Femmes, Synergie Wallonie, Femmes en milieu rural, Conseil Wallon de l'Egalité entre Hommes et Femmes (CWEHF)	MG
Les ONG	Associations 21 et ses membres. Étaient présents à la réunion : <u>Inter Environnement Wallonie, Espace Environnement, Lutte Solidarité Travail, Mouvement actions paysannes, Maison du Développement durable, Conseil de la jeunesse, ATD quart-monde Belgique, Passeurs d'énergie</u>	MG
Les autorités locales	Union des Villes et Communes de Wallonie, Association des Provinces Wallonnes	MG
Enfance et jeunesse	(Conseil de la Jeunesse) pas en bilatéral mais lors de la rencontre avec Associations 21	MG
Communauté scientifique, technologique et recherche académique	(Académie royale de Belgique, L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), Groupes DD de l'UNamur, de l'UCL, et de l'ULg)	MG
Les personnes handicapées	Altéo; (ASPH, Personnes d'abord, Inclusion asbl)	os



Lutte contre la pauvreté	Réseau Wallon de Luttes contre la Pauvreté, Fédération des Services sociaux	os
Promotion de la santé	Fédération des acteurs de promotion de la Santé (Présidente et secrétaire), <u>Solidaris</u>	OS
Experts de la participation (académiques)	Ludivine Damay (ULB); Anne Guisset (St Louis); Min Reuchamps (UCL)	

Tableau 1 : Acteurs sollicités et rencontrés (entre parenthèse, les acteurs non rencontrés)

L'analyse globale réalisée ci-après s'articule sur base des différents entretiens. Pour illustrer certains éléments, IEW reprend des extraits des comptes rendus avec une référence au type d'acteur qui a formulé l'observation.

4. Résultats et analyse des rencontres avec les parties prenantes

L'analyse des résultats est articulée en 4 parties :

- la connaissance du DD et des ODD par les parties prenantes rencontrées;
- ce qu'elles font déjà en matière de DD et dans la mise en œuvre des ODD;
- les raisons pour lesquelles elles souhaitent participer à un processus multi-acteurs de mise en œuvre et de suivi des ODD;
- les axes de travail/facteurs qui contribueraient à améliorer l'implication des acteurs dans la mise en œuvre des ODD et de leur suivi.

4.1. DD, ODD : connaissance et utilisation des vocables

Le développement durable a une signification qui varie selon le type d'acteurs. Ils connaissent davantage les 3 piliers (économique, social et environnemental), ou certains des principes énoncés dans la Déclaration de Rio.

Tous les acteurs rencontrés savent que le DD va plus loin que la protection de l'environnement mais ce n'est pas forcément le cas de leurs membres.

« Du côté de nos membres, le DD est surtout assimilé à l'environnement ; les dimensions sociales et économiques sont en général omises. » (acteur Personnes handicapées).

La connaissance du DD varie selon que les acteurs sont impliqués ou non dans les négociations internationales, dans les consultations fédérales ou régionales relatives aux politiques de DD (Stratégies nationales ou régionales de DD, etc.), en fonction du profil de fonction de la personne dans l'organisation (une chargée du DD connait forcément mieux ces politiques) ou en fonction du



type de parties prenantes. Les représentants « promotion de la santé » et des « personnes handicapées » s'intéressent de façon plus récente à cette thématique.

« Dans tout le secteur de la santé, les acteurs font de façon générale encore peu de liens avec le DD. La Déclaration de Shanghai sur la promotion de la Santé approuvée en novembre 2016 va permettre de renforcer ces liens. » (Groupe promotion santé).

Tous les acteurs rencontrés ont entendu parler de l'agenda 2030 mais la plupart (hormis association 21 et l'UVCW) ne connaissent pas précisément les 17 ODD.

Par contre, une fois la liste des ODD sous les yeux, tous disent mener des actions en lien direct avec un certain nombre d'ODD qu'ils identifient spécifiquement. En général, leurs organisations ne font pas de lien explicite entre ces ODD et leur stratégie interne.

« En partant d'une vision inclusive des 3 piliers, nous avons développé une vision sur base des besoins des membres et des spécificités du secteur. Nous ne nous sommes pas basés sur les 17 ODD » (un acteur Groupe agriculteur).

Chaque acteur semble avoir une approche qui lui est propre. Ainsi, les acteurs « promotion de la santé » basent leurs actions sur les déterminants de la santé (économiques, sociaux, culturels et environnementaux) et ont ainsi une approche transversale proche du DD.

Plusieurs parties prenantes ne font pas référence explicitement aux ODD et au DD lorsqu'ils communiquent avec leurs membres ou leur public-cible. Certains estiment que le DD ou les ODD sont trop abstraits. Ces acteurs préfèrent partir des thématiques et des réalités concrètes ou des besoins qui préoccupent leurs membres (logement, alimentation, mobilité...) pour travailler sur des thèmes liés au DD.

- « La question de nos membres est plutôt : comment faire pour que mon activité perdure (incluant capital économique, social et naturel) » (Groupe agriculteurs).
- « Nous partons des difficultés et des réalités des entreprises » (Groupe entreprises).

Parfois le vocable « durable » est même évité par les parties prenantes vis-à-vis de leur publiccible parce que considéré comme inadéquat.

« Quand on leur [aux personnes précarisées] parle du DD (...), ils disent que pour eux, il n'y a rien de durable : les liens, les acteurs qui interviennent dans leur vie, rien » (un acteur du Groupe ONG).

Le terme Développement durable peut aussi être considéré comme trop assimilé à l'environnement.

« Nous préférons parler d' « alimentation de qualité » à notre public plutôt que d'alimentation durable » (un acteur Groupe promotion santé).



Certaines associations du groupe ONG trouvent le terme DD galvaudé et préfèrent parler de transition ou de décroissance plutôt que de DD pour montrer la nécessité d'une réelle rupture avec le modèle économique dominant.

« Sur le terrain, nous ne faisons pas référence aux ODD, nous allons plus loin que les ODD, nous revendiquons la décroissance » (une association du Groupe ONG).

Certains acteurs considèrent cependant que les ODD contiennent une série d'engagements qui peuvent être des opportunités pour défendre leurs intérêts. Faire référence au DD et aux ODD permet d'interpeller les pouvoirs publics sur leurs politiques considérées comme étant non durables.

« C'est un levier que l'on utilise dans le cadre de nos luttes, qui permet l'interpellation sur l'absence d'engagement politique. On comprend leur langage mais on parle le nôtre qui fait sens dans la réalité des gens » (une association du Groupe ONG).

Le DD est aussi un outil de dialogue pour montrer qu'ils agissent déjà concrètement - parfois depuis longtemps - en faveur du Développement durable.

Deux acteurs des Groupes ONG et autorités locales ont mentionné également que les ODD leur ont servi aussi à s'interroger et à se positionner sur les ODD qu'ils connaissent moins ou sur lesquels ils travaillent moins.

« Nous avons fait une enquête sur le genre dans les associations DD » (Groupe ONG).

4.2. Les contributions des acteurs au DD

Les acteurs disent faire du DD ou contribuer aux ODD sans forcément faire référence à ces vocables en interne ou avec leurs membres.

- « Nous suivons cette thématique DD au niveau politique depuis peu [dans le cadre du rapport DD] même si nous faisons du DD sans le savoir depuis longtemps » (représentant Personnes Handicapées).
- « En partant des actions de terrain, on se rend compte que de nombreuses entreprises concourent à faire du DD » (Groupe entreprises).

Les parties prenantes peuvent participer à la mise en œuvre des ODD de diverses manières : lors de la conception des politiques, durant leur mise en œuvre, pendant le suivi ou l'évaluation de celles-ci. Les actions ne sont pas forcément réalisées en partenariat avec les pouvoirs publics.





Figure 1: Phases de mise en œuvre du DD

Tous les acteurs rencontrés disent s'impliquer ou s'être déjà impliqués dans **la planification** des politiques (stratégies, plans, programmes, réglementations, stratégies, etc.). Cette implication se fait de façon formelle à travers les organes consultatifs wallons, fédéraux ou de la Fédération Wallonie Bruxelles, ou encore via les enquêtes publiques ou d'autres processus de concertation.

Une consultation plus en amont se fait parfois de façon formelle dans le cadre de groupes de travail temporaires mis en place par des administrations ou cabinets. La consultation de certains acteurs se fait également via des consultations plus informelles lorsque les autorités souhaitent bénéficier de l'expertise de telle partie prenante sur un dossier précis.

Les acteurs rencontrés remettent également des avis d'initiatives, memoranda sur les thématiques qui les concernent.

À côté de la planification, ils **s'impliquent dans des actions ou des projets de terrain** en lien avec le DD et les ODD, que ceux-ci soient ou non financés par les pouvoirs publics. Ils informent et sensibilisent leurs membres ou font de l'éducation permanente sur les thèmes qui répondent à leurs besoins et leur champ d'actions (conférences, outils, folders, visites de terrain, formations, etc.).

Ils accompagnent leurs membres pour implémenter des mesures en lien avec le DD (achats locaux par les entreprises, création d'une cellule environnement ou DD au sein de l'organisation, parc d'activités durables...). Certains facilitent la mise en réseau d'acteurs différents et les partenariats.

Les groupes « personnes handicapées » et « pauvreté » ont un réseau « d'experts du vécu » qui peut intervenir auprès des pouvoirs publics pour améliorer la prise en compte de leur réalité dans les réglementations ou les projets concrets.

- « Confrontés à des témoignages, les autorités se rendent compte de l'impact que certaines mesures peuvent avoir sur la vie des ménages » (Groupe lutte contre la pauvreté).
- « Au niveau des locales, les personnes interviennent parfois en tant qu'expert du vécu dans des projets locaux (hôpitaux, potagers collectifs...) pour identifier les meilleures pistes pour



inclure les personnes à mobilité réduite et les personnes malades » (Représentant Personnes Handicapées).

Des liens explicites entre les objectifs poursuivis par les parties prenantes dans leurs actions ne sont pas souvent faits avec le DD et les ODD. L'intérêt relatif pour l'utilisation des vocables liés au DD mentionnée au paragraphe 2.1 peut expliquer en partie cette attitude. Seule Associations 21 qui a collaboré notamment avec le département du Développement durable du SPW dans le cadre de certains projets a mentionné faire un travail de sensibilisation du grand public et organiser ses événements en faisant systématiquement le lien avec les ODD. Un acteur syndical a exprimé avoir sensibilisé ses membres à l'Agenda 2030.

Concernant le suivi de la mise en œuvre des ODD et du DD, certains acteurs ont mentionné la sollicitation du département du Développement durable du SPW sur l'identification et la mise en évidence d'outils et d'actions en faveur du DD en Wallonie. Suite à cette interpellation, un acteur « autorités locales » a mentionné avoir fait en interne un recensement des ODD auxquels il contribue dans le cadre de son travail en collaboration avec ses membres.

Indépendamment de cette sollicitation, certains acteurs mettent en avant des bonnes pratiques sur leur site Internet, lors de colloques, etc.

Certaines parties prenantes mentionnent également que leurs membres font des actions de DD sans qu'elles en soient forcément informées.

« L'Association des Provinces wallonnes n'a pas systématiquement un retour des provinces sur leurs actions qu'elles engagent dans ce cadre, ni des demandes de leur part pour un appui ou une coordination en la matière » (un acteur Groupe autorités locales).

Aucune **action d'évaluation** de la mise en œuvre des ODD n'a été mentionnée spontanément par les acteurs. Quelques acteurs ont cependant évoqué leur difficulté à fournir des chiffres aux pouvoirs subsidiant pour évaluer l'impact de leurs actions dont l'approche est surtout qualitative.

4.3. Les motivations des acteurs

Plusieurs raisons – probablement non exhaustives - ont été évoquées par les parties prenantes pour expliquer leur volonté de s'impliquer dans la mise en œuvre et le suivi des ODD.

Ils agissent par conviction au regard de l'urgence et de la gravité des enjeux.

- « Nous souhaitons être là demain » (Groupe agriculteur)
- « Nous souhaitons contribuer à sortir d'un système capitaliste à tout crin et développer d'autres systèmes (plus collaboratifs, respectueux des personnes et de l'environnement » (Groupe femmes)

Les parties prenantes connaissent les besoins de leurs membres et se considèrent donc comme des ressources utiles pour améliorer les politiques.



- « Nous souhaitons participer dans une optique constructive pour apporter les éléments permettant de bâtir une société et des politiques plus inclusives qui tiennent davantage compte des besoins des personnes handicapées et malades » (représentant personnes handicapées)
- « Nous souhaitons participer pour que les politiques soient davantage en cohérence avec la réalité des entreprises. » (Groupe entreprises)

Participer aux consultations permet aux parties prenantes d'être informées des politiques régionales et d'en informer leurs membres.

« Nous pourrons ainsi mieux informer nos membres des actions régionales et ainsi développer une vision stratégique avec l'ensemble des Provinces » (un acteur Groupe autorités locales)

C'est aussi un moyen d'informer les autorités et les autres acteurs du rôle qu'ils peuvent jouer dans la mise en œuvre du DD.

- « Nous souhaitons faire prendre conscience au GW du rôle que les pouvoirs locaux peuvent jouer dans la réalisation des ODD » (Groupe autorités locales).
- « Nous souhaitons faire connaître notre approche promotion de la santé et nos actions qui vont dans le sens du DD » (Groupe promotion de la santé)

Plusieurs acteurs relèvent également le souhait de renforcer les contacts, les échanges, la communication avec d'autres secteurs tant pour faire connaître les approches et les actions des uns et des autres que pour avoir une approche plus transversale sur les enjeux.

Certains vont plus loin et sont prêts à collaborer avec des acteurs d'autres secteurs concernés par des thématiques semblables pour mieux connaître les enjeux de chacun, définir des visions communes, créer des convergences pour atteindre des objectifs communs voire co-construire des projets.

D'autres évoquent l'effet démultiplicateur que peut potentiellement apporter leur participation dans les politiques de DD en général, et pas uniquement celles qui les préoccupent directement, grâce à la sensibilisation de leurs membres aux enjeux de DD.

Certains acteurs ont également évoqué leur participation et celle de leurs membres dans les politiques de DD comme un levier pour faire évoluer la démocratie.

« Nous pensons qu'il est nécessaire de renforcer et de faire évoluer la démocratie et les modes de gouvernance ; cela peut se faire notamment en renforçant la citoyenneté active » (Groupe ONG)



4.4. Participation des acteurs dans la mise en œuvre des ODD : freins et leviers

Les entretiens ont mis en évidence des freins et leviers à l'implication des parties prenantes dans la mise en œuvre des ODD. Ceux-ci peuvent être catégorisés en deux axes. Le premier axe est de nature structurelle, il relève le besoin pour un grand nombre parties prenantes de travailler de manière transversale et dans le cadre d'une vision à long terme relatif à l'organisation des politiques de DD. Le second axe concerne plus directement les enjeux et les problématiques liés à la participation des acteurs.

4.4.1. Enjeux structurels

La transversalité

L'organisation traditionnelle « en silos » dans la sphère politique régionale est considérée comme problématique par tous les acteurs interrogés sans exception. Selon les parties prenantes, le manque de coordination entre les cabinets et leur administration, entre les différents ministres ou les différentes politiques (parfois menées par le même ministre) ou encore entre les différents niveaux de pouvoirs. Ce découpage bureaucratique empêche la transversalité nécessaire au Développement durable.

« Travailler en silos sur des enjeux qui sont par essence transversaux comme l'alimentation ou l'économie circulaire est incompatible avec le morcellement des compétences ministérielles. » (Groupe syndicats)

Le manque de cohérence des politiques reflète pour certains le manque d'appropriation et d'incarnation du DD par les autorités publiques.

« Il manque de la cohérence entre les politiques menées. Les ODD devraient être un fil rouge chez tous les ministres et pas uniquement le ministre de l'environnement sinon le Développement durable ne restera qu'à l'état de Déclaration » (Groupe syndicats)

Pour l'ensemble des acteurs rencontrés, les thématiques ou les milieux de vie qu'ils représentent devraient traverser l'ensemble des politiques : l'économie, le respect de l'environnement, la promotion de la santé, le genre, la prise en compte des personnes les plus pauvres, des personnes handicapées, des malades, etc.

- « En tant que représentant des agriculteurs, nous devons souvent remettre en avant et défendre le volet économique souvent négligé dans le cadre des politiques de DD ». (Groupe agriculture)
- « La question du genre doit être intégrée dans toutes les dimensions du DD. Il n'y a pas de prise en compte sérieuse de cette question dans les législations malgré l'obligation de le faire. » (Groupe femmes)
- « La promotion de la santé devrait se retrouver dans tous les champs de la politique. » (Groupe promotion de la santé)



Le manque de cohérence est pointé au niveau des outils de planification que la Wallonie produit en nombre.

« Dans ces différents plans, certains objectifs fixés sont d'ailleurs parfois contradictoires » (un acteur Groupe autorités locales).

Une conséquence directe de cette organisation en silos est le saupoudrage des ressources et des moyens financiers notamment via les appels à projet.

« Il existe beaucoup trop de structures accompagnant les acteurs économiques en Wallonie. Les appels à projet sont également très cloisonnés excluant des acteurs. C'est un frein à la mise en œuvre de solutions si tous les acteurs ne peuvent pas participer à ce genre de projets » (Groupe agriculteurs)

Ces appels à projet sont épinglés par certains comme souvent « déconnectés des plans et programmes ». Les choix budgétaires vont aussi trop souvent selon un acteur « autorités locales » « à contresens des objectifs du DD ».

« Le manque de concertation notamment entre les ministres, les administrations induit parfois des messages contradictoires qui sont contre productifs et peuvent freiner l'engagement des acteurs » (Groupe agriculteurs).

Certains acteurs dénoncent le fait qu'ils sont consultés à plusieurs reprises sur des sujets quasi identiques par des ministres différents à cause du manque de concertation entre ceux-ci.

« Le Ministre de l'Économie nous consulte sur l'écologie industrielle, celui de l'Agriculture sur l'agriculture et les circuits courts, celui de l'Environnement sur le gaspillage alimentaire et l'alimentation. Les approches sont certes différentes mais il serait beaucoup plus riche et moins chronophage de pouvoir donner les informations en même temps car cela forme un tout. » (Groupe syndicats).

Pour renforcer cette transversalité au niveau régional, certains proposent que :

"Le Ministre-Président soit le Ministre du Développement durable" (Groupes ONG et promotion santé).

D'autres insistent sur le fait que la SWDD doit davantage s'attacher aux outils qui permettent d'implémenter le DD à travers toutes les politiques plutôt que de se focaliser sur des thématiques particulières. La cohérence entre les plans et programmes devraient y apparaître et s'inscrire dans ce cadre global.

D'autres pensent qu'il est nécessaire de construire un référentiel permettant d'évaluer l'impact des politiques à l'aune de toutes les thématiques ou des milieux de vie (Groupes promotions santé, ONG, femmes). Ces mêmes acteurs sont prêts à s'impliquer dans l'élaboration dudit référentiel.

« Un inspecteur des finances a le pouvoir d'arrêter un projet suite à l'analyse du budget ; ceci devrait être possible pour les questions liées au genre. » (Groupe femmes)



D'autres encore proposent d'informer et former les administrations et les cabinets aux thématiques qu'ils suivent (promotion santé, genre...)

L'organisation en silos, le manque de transversalité et de cohérence sont également relevés par certains acteurs (groupe syndicats, un acteur Groupe ONG) au sein même de leur organisation.

- « Il manque une approche transversale sur les différents thèmes au sein des différents groupes de travail » (un acteur Groupe syndicats)
- « Il est parfois difficile d'avoir une approche cohérente tenant compte de l'ensemble des ODD et des enjeux à long terme car il y a des priorités à court terme comme le maintien de l'emploi dans un secteur. » (un acteur Groupe syndicats)

La nécessité de travailler de façon plus transversale dans les organisations membres est aussi relevée par certaines parties prenantes.

« Il est nécessaire de construire des outils pour que les communes puissent mener des politiques de DD transversales et participatives (en complément aux outils sectoriels). » (un acteur Groupe autorités locales)

Comme relevé au point précédent, certaines des parties prenantes (groupes santé, syndicats ont dit être ouvertes à renforcer leur collaboration et travailler à des objectifs communs.

Les moyens cités par les acteurs pour favoriser ces échanges sont multiples : création de communautés d'intérêt, de plateformes ou réseaux (par exemple santé/environnement, alimentation durable, etc.). Les acteurs insistent sur le fait de s'appuyer sur des structures existantes pour ne pas réinventer des structures inutiles. Les entreprises citent les pôles de compétitivité où des partenariats existent entre les entreprises et le monde académique.

« Certains des projets contribuent aux ODD tout en tenant compte de la réalité concrète des entreprises ». (Un acteur Groupe entreprises)

Les syndicats pointent l'intérêt d'alliances emploi-environnement effectuées en partenariat avec les autorités publiques, et tous les acteurs d'une filière avec des budgets définis. Cette alliance existe selon eux pour la filière construction/rénovation et pourrait être développée sur d'autres thèmes (alimentation...).

Vision à long terme des politiques publiques de DD

À ce besoin de transversalité et de cohérence, la majorité des acteurs relèvent l'intérêt et la nécessité d'inscrire l'action publique dans une vision voire une planification politique sur le long terme et « pas selon le calendrier politique électoral ».

- « La législation au coup par coup crée une insécurité juridique et économique pour les entrepreneurs » (Groupe Entreprises)
- « Sur les résultats, il faut se donner du temps. Il est inopportun de prévoir des indicateurs de résultats après 2-3 mois. » (Groupe Entreprises)



- « Il manque une planification à long terme dans les politiques d'inclusion des personnes handicapées et malades » (représentant personnes handicapées)
- « Une vision à plus long terme permettrait aux communes de développer des stratégies en lien avec les politiques régionales plutôt que de fonctionner au coup par coup en fonction des appels à projet. »(Groupe autorités locales)
- « Les autorités publiques ont une vision trop "courtermiste" peu compatible avec les enjeux de santé et environnementaux » (Groupes ONG et Promotion Santé).

4.4.2. Problématiques liés à la participation des acteurs

Les entretiens ont permis aux parties prenantes d'exprimer les problématiques et difficultés rencontrées dans le cadre des processus participatifs existants essentiellement dans les politiques sectorielles en Région wallonne. L'identification de ces freins est essentielle pour éviter de les reproduire dans le cadre de la stratégie d'engagement des acteurs pour la mise en œuvre et le suivi des ODD. Ces problématiques sont : le dialogue entre les acteurs et les autorités dans la durée, la clarté dans les intentions des autorités, la disponibilité de ressources budgétaires et humaines, l'information et la communication, le processus de consultation, de participation « en amont » et l'inclusion des acteurs locaux et des citoyens en particulier les plus fragilisés, la connaissance des enjeux et les outils de la participation.

Dialogue avec les acteurs sur la durée

Plusieurs acteurs (Groupes agriculteurs, ONG, santé, syndicats) ont exprimé explicitement le souhait qu'un dialogue avec les autorités soit instauré sur la durée dans des lieux qui existent ou à inventer.

« Il faudrait des outils législatifs qui permettent de protéger les processus participatifs et leur pérennisation au cours de la législature et au-delà » (Groupe lutte contre la pauvreté)

Etre impliqué sur la durée permettrait pour les acteurs de contribuer plus facilement à l'ensemble du cycle de la mise en œuvre du DD (figure 1).

- « Dans le cadre de l'alliance emploi-environnement "alimentation durable", nous avons été sollicités à Bruxelles pour rédiger des fiches actions avec d'autres acteurs. Le budget alloué nous a permis de mettre en œuvre des projets importants pour nous depuis longtemps. » (un acteur du Groupe lutte contre la pauvreté)
- « Cette implication dans la durée permettrait aussi d'assurer le suivi des politiques qui est aussi important que la concertation en amont. » (un acteur du Groupe lutte contre la pauvreté)

• Clarté dans les intentions à faire participer et suivi du processus

Il est également relevé que les objectifs des processus participatifs menés par les ministres ou les acteurs publics manquent régulièrement de clarté.



- « On a l'impression que c'est avant tout une opération de communication car cela fait bien de dire qu'on fait de la participation. Les autorités se légitiment en disant qu'elles font de la participation ». (un acteur Groupe Syndicats)
- « Nous souhaiterions avoir davantage de précisions quant aux motivations à nous faire participer, en particulier par rapport au recueil de bonnes pratiques demandé par l'Administration. » (acteurs Groupes entreprises et syndicats)

Tous les acteurs épinglent le manque d'informations sur le suivi des processus de participation (conseils, groupes de travail, enquêtes publiques, etc.) et le manque de transparence sur les modifications des documents et sur l'argumentaire qui sous-tend les décisions prises par les autorités.

Ce souhait de suivi s'étend à l'ensemble des processus politiques.

« Nous souhaitons davantage de transparence sur la priorisation des enjeux et des actions menées par les autorités » (Groupe agriculteurs)

Ce suivi « aiderait à mieux comprendre les motivations et les choix pris par les politiques » (représentant personnes handicapées)

Ce manque de transparence et de suivi dans les processus participatifs induit un manque de confiance manifesté par plusieurs acteurs qui doutent des intentions réelles des politiques qui les mettent sur pied.

« Même si les décideurs sont accessibles, on n'a pas souvent l'impression d'être entendus. On a trop souvent affaire à du green [participation]washing » (un acteur Groupe ONG).

Outre une meilleure compréhension des motivations des politiques, cette transparence permettrait également « d'évaluer plus facilement quelle est la réelle plus-value de notre participation » (un acteur du Groupe syndicat).

Disponibilité de ressources

Plusieurs acteurs (ONG, femmes, Syndicats, autorités locales) insistent sur le fait que les subventions publiques pour participer aux processus participatifs comme pour implémenter des projets DD sont nécessaires et sont pourtant en constante diminution.

« Le manque de moyens n'aide pas à la planification des projets qui contribuent à des objectifs à plus long terme comme les ODD. La part des budgets régionaux dédiés à l'atteinte des ODD est faible. »(Groupe autorités locales).

Certains représentants relèvent que le temps nécessaire à chercher des moyens financiers complémentaires pour combler ce déficit de moyens n'est pas utilisé pour participer concrètement à la mise en œuvre du DD.

Les multiples sollicitations par des ministres différents (cf. fonctionnement en silos), parfois sur des sujets quasi identiques, n'aident pas à rationaliser les ressources internes.



Le manque de temps (lié aux manques de ressources internes) est souvent évoqué pour justifier l'absence de réponse aux demandes d'avis sur des documents qui font parfois des centaines de pages et pour participer aux réunions qui sont nombreuses.

« Les nouvelles propositions de mesures sont parfois très rapides. On n'arrive pas à tout suivre. » (Groupe lutte contre la pauvreté)

A cela s'ajoute parfois les connaissances techniques nécessaires qui dépassent certains acteurs en raison de l'absence d'expertise suffisante au sein de leurs organisations.

Certains acteurs mentionnent que leurs membres n'ont tout simplement pas les moyens humains et financiers de participer.

« Les petites structures n'ont pas les moyens de participer aujourd'hui. Les centres de services sociaux sont complètement débordés et sous financés. » (Groupe lutte contre la pauvreté)

Les ressources apportées par les pouvoirs publics ne sont pas toujours bien réparties aux yeux de certains.

« En Wallonie, beaucoup est fait pour les petites filières et rien pour les grandes parce que soit disant « elles ont des moyens » (Groupe agriculteurs)

Information et communication par les pouvoirs publics

Les concepts et les termes entourant le DD restent abstraits, peu appropriables et peu appropriés par les citoyens (Groupes ONG, femmes, personnes handicapées...). Pour les entreprises, leurs réalités sont très éloignées des grands objectifs généraux du DD.

Les politiques et actions régionales en terme de DD ou en lien avec les ODD sont peu connues du grand public et des acteurs non directement impliqués. « Or, cette connaissance contribuerait à redonner un intérêt aux citoyens pour la chose politique » (Groupe femmes).

L'information des autorités publiques sur le DD et les ODD devrait davantage s'adapter aux réalités des acteurs et à leurs besoins.

« Quand les autorités parlent de DD, elles ne parlent pas assez leur langage et font trop peu référence au volet économique ou aux activités des acteurs » (un acteur Groupe agriculteurs).

Les enquêtes publiques sont souvent peu alléchantes pour les citoyens ou les membres des parties prenantes.

« Souvent les formulaires des enquêtes publiques sont peu lisibles, trop longs, le format est cadenassé et les agriculteurs sont obligés de répondre à des parties non pertinentes pour eux. » (Groupe agriculteurs)

Le Groupe « agriculteurs » estime que la communication devrait être moins clivante « durable/non durable » mais proposer plutôt des messages « qui contribue à une démarche de DD » car « le DD



est un processus d'amélioration continue pas un état figé qu'il faut atteindre en une fois » (Groupe agriculteurs).

Ce même Groupe estime que la culture du succès devrait être davantage mise en avant plutôt que de pointer ce qui ne va pas.

La communication type "zéro..." (déchets, pesticides, plastiques...) sont parfois considérées par les acteurs du groupe « entreprise » comme des effets d'annonce. Ce type de communication sans consultation préalable des parties prenantes qui vont être impactées peuvent selon un acteur du groupe entreprise susciter des réactions de rejet des acteurs concernés notamment parce que les acteurs économiques ne bénéficient pas toujours des mesures d'accompagnement.

Informer autour des innovations DD devrait être renforcés en particulier par les médias qui peuvent jouer un rôle pour analyser et interpeller sur les initiatives.

« L'information devrait porter sur les résultats obtenus mais aussi et surtout sur le processus : les leviers, les freins, ce qu'ils ont essayé et qui n'a pas fonctionné, les méthodes d'intelligence collective utilisées, etc. » (Groupe femmes).

La plupart sont prêts à co-construire ou à diffuser auprès de leurs publics cibles des outils d'informations qui seraient réalisés par l'Administration sur les ODD, ou (à contribuer) à réaliser ou à diffuser des cadastres d'actions concrètes de DD.

Les processus de consultation

Les lieux/processus de consultation les plus couramment évoqués dans les entretiens sont les conseils d'avis, les enquêtes publiques et les groupes de travail temporaires.

Au-delà des problématiques déjà évoquées dans les paragraphes précédents (manque de ressources, sollicitations multiples parfois inefficientes par manque de coordination, manque de lisibilité des enquêtes publiques...), d'autres problématiques sont relevées par certains acteurs plus spécifiquement quant aux processus de consultation, et en particulier les conseils d'avis :

- la représentation adéquate de l'ensemble des parties prenantes dans certains conseils d'avis alors que leur présence est jugée nécessaire tantôt de manière ponctuelle tantôt de manière récurrente sur base des thématiques qu'ils traitent au quotidien. Les acteurs de promotion de la santé souhaiteraient par exemple être sollicités dans des conseils d'avis lorsque des sujets en lien avec la santé sont discutés (l'alimentation durable). Un acteur « autorités locales » souhaiterait être davantage consulté sur les matières environnementales. Une association du Groupe ONG souhaiterait faire partie du Conseil Economique et social de Wallonie ;
- les sujets traités dans les conseils d'avis. Selon certains acteurs, certaines demandes ont trait à des plans et programmes qui sont trop éloignés des réalités de parties prenantes et de celles de leurs membres (un acteur du groupe entreprise et un acteur du groupe agriculteur);



A l'inverse, il est mentionné que les consultations portent essentiellement sur des textes législatifs et réglementaires et non sur des actions et initiatives plus concrètes (appels à projets, etc.). Ce que regrettent notamment deux acteurs « entreprises » et « autorités locales » qui constatent « que les autorités travaillent trop souvent dans leur coin ». Certaines initiatives ponctuelles sont cependant saluées. A titre d'exemple, les groupes de travail sur les politiques d'achats durables dans les marchés publics menées par le département DD au SPW sont de bons exemples à suivre selon l'acteur « entreprises » ;

- les conseils consultatifs manquants. Deux acteurs souhaiteraient voir la création de deux conseils d'avis : un conseil d'avis « personnes handicapées » à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les questions liées à la culture et à l'enseignement et un conseil « promotion santé » qui n'existe plus pour le moment ;
- des conditions inadéquates pour susciter l'intelligence collective. Certains acteurs relèvent le manque d'écoute, de marque d'intérêts réciproques entre les acteurs, ou le manque de prise en considération de positionnement dans les conseils d'avis.

• Implication des acteurs « plus en amont »

De façon générale, les acteurs estiment qu'ils ne sont pas impliqués suffisamment en amont lors de l'élaboration de politiques publiques.

- « Quand il y a une réelle implication dans la construction, les acteurs se sentent plus concernés et sont plus enclin à créer quelque chose ensemble plutôt que d'être dans la réaction. Quand on est juste amené à réagir à une enquête publique, on est plus porté à adopter une posture de défense. » (Groupe agriculteurs)
- « Les politiques ne sont pas encore assez construites en amont en tenant compte des besoins des personnes handicapées et malades. » (Groupe Personnes Handicapées)
- « Les consultations après 1^{ère} lecture ne permettent pas des changements importants car les documents sont déjà très cadrés. » (Groupes ONG et personnes handicapées).
- « Il y a un réel déficit de participation et d'implication de la société civile, en particulier des femmes, le plus en amont possible. La co-construction et la prise en compte de la base permettent une meilleure appropriation des enjeux et une meilleure mise en œuvre des actions » (Groupe femmes)

Cependant, une partie prenante estime, que pour les textes législatifs, les acteurs sont suffisamment consultés que ce soit de manière formelle et informelle.

« Il ne faut pas contourner le processus démocratique ; il faut un 1^{er} accord du GW avant consultation des acteurs. » (un acteur du Groupe entreprises)

Selon cet acteur, mettre tout le monde autour de la table trop en amont risquerait de créer des blocages politiques.



La plupart des acteurs relèvent que dans certains cas, ils sont sollicités en amont de façon informelle pour aider à l'élaboration des textes. Certains s'interrogent à la fois sur le peu de transparence et sur une forme d'inégalité de traitement quant à cette pratique.

Un des acteurs relève que s'il souhaite être davantage impliqué, il est cependant nécessaire de « pouvoir garder son rôle critique tout au long du processus ; ce qui serait plus difficile avec de la co-construction ». (Groupe lutte contre la pauvreté)

Concernant les projets subsidiés par les pouvoirs publics, plusieurs associations du Groupe ONG regrettent le manque de proactivité dans le chef des autorités vis-à-vis des associations en matière de co-construction lesquelles se sentent parfois considérées comme exécutantes pour les autorités publiques.

Plusieurs acteurs du Groupe ONG souhaiteraient que les autorités publiques jouent davantage le rôle de facilitateur d'initiatives.

Dans le même ordre d'idée, le Groupe agriculteurs regrette l'accent davantage mis sur des obligations de moyen plutôt que sur les résultats à atteindre. Ce qui a pour effet de brider la liberté d'agir et la créativité des acteurs.

« Il y a un besoin de sortir de la logique "bâton/carotte" et de se concentrer sur les résultats à atteindre » (Groupe agriculteurs)

Les acteurs intéressés par la concertation et/ou la co-décision sont prêts à s'impliquer à plusieurs niveaux : dans la définition d'une vision du DD (et de ses thèmes), dans la planification et la définition d'objectifs à atteindre, dans l'élaboration de textes légaux, dans la mise en œuvre de projets sur le terrain, dans l'évaluation des politiques publiques et la création d'indicateurs.

Mobilisation des acteurs locaux et des citoyens (en particulier les plus fragilisés)

Plusieurs acteurs (Groupes ONG, promotion de la santé, personnes handicapées, femmes...) regrettent le manque d'intégration des acteurs locaux ou des citoyens dans les processus participatifs.

« Il y a un manque de prise en compte de la réalité de terrain, du citoyen en particulier des populations les plus pauvres qui ne se sentent pas intégrées dans les processus et les actions DD. » (Groupe lutte contre la pauvreté)

Certains acteurs estiment que les citoyens les plus précarisés ne sont pas suffisamment reconnus ou estimés légitimes.

« On constate un manque de considération par certains politiques et certains acteurs vis-àvis des femmes, des citoyens et en particulier des personnes socio-économiquement plus fragiles. » (Groupe femmes)

Les acteurs locaux ne s'impliquent parfois pas par manque de ressources personnelles ou financières ; ce qui est regretté par leurs structures coupoles.



« Les petites structures n'ont pas les moyens de participer aujourd'hui. Les centres de services sociaux sont complètement débordés et sous financés. » (Groupe lutte contre la pauvreté)

Les processus participatifs ne sont pas non plus pensés pour faciliter l'implication des personnes précarisées tant en terme de temporalité que d'accès à l'information.

« Les espace-temps de dialogues et les exigences en termes de processus ne conviennent pas à ces publics. Les processus participatifs qui sont mis en place conviennent davantage à un niveau social moyen. » (un acteur du Groupe ONG)

Certaines politiques régionales en matière de participation citoyenne cadenassent trop les formes de participation (procédures de consultation trop technocratiques, difficultés de mettre en place des budgets participatifs, etc.).

« Il y a un besoin de forme d'innovation et de souplesse en matière de participation tant au niveau de certaines communes que des citoyens » (un acteur du Groupe autorités locales)

Plusieurs acteurs souhaiteraient que les autorités régionales soutiennent davantage les initiatives citoyennes en matière de DD. Ils estiment que l'ancrage local du DD et en particulier les mouvements en transition sont très intéressants pour développer une dynamique de DD car les liens entre les personnes sont plus forts et les gens peuvent voir l'impact concret de leurs actions.

Par ailleurs, les enseignements tirés des expériences locales peuvent être utilisés pour être transposés ailleurs et pour pouvoir anticiper des problématiques, légiférer, ou construire des actions à des échelons territoriaux plus importants.

Plusieurs Groupes d'acteurs (ONG, femmes, promotion santé, autorités locales) se disent prêts à soutenir les projets pilotes en matière de participation et à s'impliquer dans la construction d'innovations démocratiques pour impliquer davantage les citoyens (G1000, forum citoyen, budget participatif, parlement citoyens durables, diagnostic des freins et besoins en matière de participation citoyenne...). Ces innovations locales devraient avoir des implications aussi sur le renouveau de la démocratie régionale.

« Les parlements citoyens durables sont très intéressants. Cependant, il est important d'être transparent sur pourquoi on invite, qui on invite, et quel sera le suivi de ce genre de processus. Il ne s'agit pas de remimer le modèle parlementariste mais d'aller beaucoup plus loin. Le fonctionnement du Parlement devrait aussi être revu en profondeur afin de permettre du débat avec la société civile plutôt qu'une simple consultation de celle-ci. » (Groupe femmes)

• Faire connaitre la participation et les outils participatifs

Plusieurs parties prenantes constatent que les enjeux de la participation, les méthodes et outils qui y contribuent sont encore largement méconnus des administrations, des cabinets mais aussi des acteurs de terrain en général. Certaines parties prenantes reconnaissent cette lacune au sein même de leur propre organisation. Cette méconnaissance freine la mise en place de la participation.



Plusieurs parties prenantes (Groupes agriculteurs, ONG, PS, AL) sont prêtes à s'investir de diverses manières pour renforcer les connaissances liées à la participation, faire connaître les expériences innovantes en la matière, tester des outils et méthodologies, etc.

- « Expérimenter des techniques d'intelligence collective pour inciter des acteurs fort différents à regarder ensemble un même aspect est intéressant. Il y a aussi un besoin en interne de développer des compétences en animation et méthodes de collaboration. » (Groupe agriculteurs)
- « Nous sommes prêts à soutenir l'information et les formations des administrations pour que l'approche transversale et participative soit mieux comprise et appliquée » (Groupe promotion de la santé)

4.5. Synthèse

Les rencontres avec les parties prenantes ont permis de mettre en évidence plusieurs éléments utiles pour construire une stratégie de participation (ou renforcer cette participation) des acteurs dans la mise en œuvre et le suivi des ODD

Le DD, l'agenda 2030 et les ODD sont encore loin de constituer un cadre de référence pour la plupart des d'acteurs en interne de leur organisation et avec leurs membres pour les Fédérations. La méconnaissance des ODD et l'absence d'intérêt expliquent probablement cette situation. Seule deux organisation ayant travaillé directement avec le SPWDD maitrisent, voire utilisent les ODD dans le cadre de leurs activités. Les interviews réalisées dans le cadre de cette étude ont permis de sensibiliser les acteurs rencontrés.

Même si les ODD sont rarement intégrés directement dans leur stratégie interne, tous les acteurs sont cependant bien conscients - voire le revendiquent ! - de déjà contribuer à la mise en œuvre de certains ODD et parfois à leur suivi en participant à la conception des outils politiques ou au travers de divers projets concrets. On ne part donc pas de zéro.

Diverses motivations ont été relevées par les acteurs pour s'impliquer dans la mise en œuvre des ODD : souhait de faire évoluer le monde vers davantage de durabilité, volonté d'apporter les ressources aux autorités publiques pour que ceux-ci tiennent compte des enjeux et des réalités des acteurs qu'ils connaissent ou représentent, de faire connaître leurs actions, de s'informer, de créer des liens et de la transversalité avec d'autres acteurs, etc.

Cependant, de nombreux freins ont été identifiés quant à leur participation à cette mise en œuvre des ODD. D'un point de vue structurel, l'organisation en silos est considérée comme problématique pour la mise en œuvre du DD par tous les acteurs (manque de coordination entre administrations et autorités, entre niveaux de pouvoirs, éparpillement des ressources...). Ce découpage bureaucratique empêche pour certains la transversalité nécessaire au DD et donc son incarnation dans et par les politiques. L'absence de vision et de planification à long terme constitue également une difficulté.



Les conditions d'engagement dans les processus participatifs multiacteurs existants et à venir pour la planification des politiques en RW sont à améliorer de manière substantielle : souhait de dialogue avec les acteurs et les pouvoirs publics sur la durée, clarté dans les intentions et suivi des processus participatifs par ceux-ci, disponibilité de ressources humaines et financières pour participer.

L'information, la communication au sens large prodiguée par les pouvoirs publics autour du concept de DD et des ODD, est à améliorer pour plusieurs raisons. Parfois elle est considérée comme insuffisante, parfois comme pas assez adaptée aux besoins et aux réalités des parties prenantes, ou encore comme pas assez coordonnée et transversale entre les multiples enjeux liées au DD. Certains acteurs se disent prêts à s'investir pour contribuer à sensibiliser leurs publics-cibles à l'agenda 2030, aux ODD, informer sur ce qu'ils font pour faire le lien avec ce cadre.

Les processus de consultation autour des enjeux de DD comme les conseils d'avis ne sont pas remis en cause en tant que tels par les acteurs mais plusieurs problématiques ont été pointées : souhait d'être davantage consultés ponctuellement ou de manière récurrente ; élargissement des consultations aux initiatives plus concrètes, au-delà des consultations des textes législatifs et règlementaires ; l'absence de recours aux outils d'intelligence collective avec pour corollaire le manque d'écoute ou de prise en considération de positionnement ; le manque de ressources et les sollicitations multiples par manque de coordination.

Une majorité d'acteurs estiment qu'ils ne sont pas impliqués suffisamment en amont lors de l'élaboration des politiques publiques voire des projets financés par ceux-ci. Les marges de manœuvre pour faire évoluer les textes et les projets sont alors considérés comme trop faibles.

Plusieurs acteurs pointent aussi la nécessité d'impliquer et de collaborer davantage avec les citoyens et les acteurs locaux pour la mise en œuvre du DD.

Certains insistent également sur la nécessité de faire connaître les enjeux de la participation et les outils participatifs auprès des différents publics (administrations, acteurs...) ainsi que de les expérimenter.

Au regard de ces différents éléments, plusieurs recommandations peuvent être envisagées dans le cadre de la stratégie de participation des acteurs dans la mise en œuvre des ODD et de son suivi.



5. Discussions et recommandations d'Inter Environnement Wallonie

Les discussions et recommandations formulées dans cette partie ont pour objectifs d'aider à construire une stratégie de participation des acteurs dans la mise en œuvre et le suivi des ODD. Ces analyses et recommandations sont basées sur les résultats des entretiens avec les parties prenantes et plusieurs ressources dont le document intitulé « Intégration du Programme de Développement durable à l'horizon 2030 ». 6 Ce guide se compose d'un éventail de stratégies et d'outils permettant d'adapter l'agenda 2030 aux conditions et aux réalités nationales, régionales et locales.

La première partie porte sur les actions possibles à réaliser avec la société civile dans le cadre de cette stratégie de participation des acteurs visant à intégrer la logique de l'agenda 2030 et les ODD dans les politiques actuelles essentiellement sectorielles. Elle est divisée en 4 axes principaux :

- organiser des actions de sensibilisation à l'agenda 2030 et aux ODD qui soient adaptées à la réalité de la société civile;
- adapter de façon participative les ODD aux contextes régionaux et locaux;
- assurer un suivi et un reporting participatifs des ODD;
- budgétiser la mise en œuvre et le suivi des ODD;

La seconde partie porte sur la participation des parties prenantes proprement dite et a pour objectif de voir comment construire le dialogue avec les acteurs en particulier pour mettre en œuvre les axes de travail précités.

La troisième partie propose une synthèse de recommandations concrètes pour alimenter la future Stratégie Wallonne de participation des acteurs dans l'implémentation et le suivi des ODD.

5.1. Partie 1. Champs d'actions à mettre en place impliquant les acteurs

5.1.1. Sensibiliser les acteurs aux ODD

La sensibilisation des parties prenantes régionales, provinciales et locales à l'Agenda 2030 et des citoyens aux ODD constitue l'étape préliminaire du processus participatif devant être soutenu dans le temps pour une mise en œuvre des ODD réussie. Au-delà d'une simple sensibilisation du public, il est fondamental de parvenir à un niveau similaire de compréhension chez les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales. Cela implique de diffuser, à tous les niveaux de pouvoirs et dans tous les secteurs, des informations adaptées aux fonctions, aux rôles et aux responsabilités de chacun.

⁶ Darren Swanson (NovelFutures.com) pour le Groupe des Nations Unies pour le développement. Intégration du Programme de Développement durable à l'horizon 2030. Note d'orientation à l'intention des équipes de pays des Nations Unies, Février 2016



A cet effet, il est important pour les autorités compétentes d'une part de faire comprendre les avantages d'une adaptation entre les plans et les processus décisionnels du niveau national au niveau local et d'autre part, de susciter un sentiment d'appropriation au sein de la population et des acteurs afin de jeter les bases d'une mise en œuvre des ODD à long terme qui soit assortie de résultats tangibles.

Les entretiens ont montré que l'agenda 2030 était certes connu des parties prenantes mais que pour la plupart, les ODD ne constituaient pas un cadre de référence interne. Les entretiens ont consisté pour certains en une première étape de sensibilisation. Une partie des parties prenantes rencontrées ont eu l'occasion d'être sensibilisées notamment par les demandes d'avis du Fédéral sur la stratégie nationale (avis conjoint du CFDD, CESW, CWEDD...) et de la Wallonie sur la deuxième stratégie wallonne de développement durable (SWDD2).

Un travail de sensibilisation important reste à faire auprès des parties prenantes et à l'ensemble de leurs membres. Plusieurs stratégies parallèles et pluridimensionnelles sont à mettre en place.

- Organiser des ateliers d'introduction en vue de sensibiliser les fonctionnaires et les parties prenantes. A titre d'exemple, plusieurs organismes dont <u>UNITAR</u>⁷, la plateforme québequoise <u>objectif 2030</u> proposent des formations en ligne sur le cadre du DD et des ODD. Si ce n'est déjà fait, les ateliers sont à organiser auprès des administrations et acteurs publics régionaux. Ils peuvent aussi être organisés auprès des parties prenantes en introduction du travail proposé dans le point suivant relatif à l'examen des outils politiques au regard des ODD. Enfin des ateliers peuvent être organisés à l'échelle provinciale et locale en invitant autorités, entreprises locales, associations, intéressées etc. A titre d'exemple, en Colombie, un cours de formation en ligne a été mis au point à l'intention des maires en partenariat avec UNITAR.
- Organiser des campagnes de sensibilisation est important pour introduire l'agenda 2030 et les ODD auprès des grands publics (issus des différents groupes) et montrer les solutions possibles à mettre en œuvre pour qu'ils puissent s'approprier et concrétiser encore davantage les ODD à leur niveau. Cette sensibilisation sera adaptée au plus près de la réalité des publics tant sur le fond en répondant à leurs besoins, que sur la forme en s'ajustant aux outils et au mode de communication qu'ils utilisent. Des exemples intéressants sont mentionnés dans le guide « Intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 »⁸ : ambassadeurs de DD (déjà expérimenté à notre connaissance par Association 21) , train du DD en Bélarus.
- S'appuyer sur les opportunités est également une stratégie importante à prendre en compte et certainement moins coûteuse. Il est en effet important de tirer parti des outils, des lieux de rencontre et de participation existants où se retrouvent les différents acteurs pour sensibiliser à l'agenda 2030 et aux ODD. La démarche entreprise récemment avec les parties prenantes pour définir un référentiel en alimentation durable est une réelle opportunité d'intégration des ODD en lien avec cette thématique. Les outils de sensibilisation « sectoriels » publiés par la Région et les niveaux infra régionaux pourraient également faire référence aux ODD. Les

⁷ Darren Swanson, op cited p. 25

Darren Swanson (NovelFutures.com) pour le Groupe des Nations Unies pour le développement. Intégration du Programme de Développement durable à l'horizon 2030. Note d'orientation à l'intention des équipes de pays des Nations Unies, p. Février 2016



contacts entre les parties prenantes et les cabinets et administrations sont autant d'opportunités pour sensibiliser autour de l'agenda 2030 et des ODD et pour établir des liens avec le travail des acteurs. Un travail pour répertorier ces lieux et outils existants pourraient être réalisés en partenariat avec les parties prenantes.

Il est utile d'impliquer les parties prenantes pour d'une part construire les outils afin d'ajuster le contenu pour qu'il soit adapté au profil des parties prenantes et d'autre part, les diffuser auprès de leurs publics-cibles souvent noyés d'information multiples. Ceci requerrait certainement des moyens financiers.

5.1.2. Adapter les ODD aux contextes régionaux et locaux avec les parties prenantes

Comme cela a été évoqué dans le chapitre du document, tous les acteurs rencontrés regrettent le manque de transversalité (à des degrés divers) dans les politiques publiques wallonnes. Certaines parties prenantes ont également explicitement précisé qu'ils souhaiteraient prendre part à la construction d'objectifs à atteindre, d'indicateurs et d'outils d'évaluation des politiques.

Adapter les ODD aux contextes des différents niveaux de pouvoirs est essentiel pour créer une cohérence d'une part entre les différentes politiques sectorielles et d'autre part, l'agenda 2030. C'est également et surtout essentiel pour construire des politiques transversales qui tiennent compte des multiples enjeux que couvrent les ODD. Après une brève introduction sur la nécessité de construire la transversalité, ce chapitre propose plusieurs axes de travail permettant d'atteindre cet objectif d'adaptation :

- examiner les outils politiques wallons (stratégies, plans, etc.) et identifier les domaines nécessitants des changements ;
- définir des objectifs pertinents au niveau régional pour des ODD inclusifs et adaptés à l'échelle de la région ;
- élaborer des outils politiques en s'appuyant sur la pensée systémique.

5.1.2.1. Construire la transversalité dans les politiques (de DD) : une nécessité

Qu'entend-on par transversalité ? En France, le terme « politique transversale » fait l'objet dans la loi organique du 1^{er} août 2001 d'une définition officielle : « une politique transversale est une politique publique interministérielle financée à un niveau significatif par l'Etat, identifiée par le Premier ministre, dont la finalité concerne plusieurs programmes relevant de différents ministères et n'appartenant pas nécessairement à une même mission. »

Le concept de transversalité va bien au-delà d'une « simple » coordination entre cabinets et administrations. Pour être crédible, les politiques de DD liées à l'agenda 2030 doivent transcender l'ensemble des politiques wallonnes pour en renforcer la cohérence. Les 17 ODD ratifiés par la Wallonie - dans le cadre de l'agenda 2030 – faut-il le rappeler - sont des objectifs politiques qui doivent être poursuivis par l'ensemble des acteurs politiques autant que par les parties prenantes. Il s'agit donc de construire des politiques de DD non plus parallèles mais intégrées aux politiques sectorielles qui relèvent de chaque ministre.



La transversalité n'est pas une coquetterie. Elle est fondamentalement nécessaire en raison de l'interdépendance croissante des enjeux. La complexité du monde est devenue telle que l'on ne peut plus ignorer l'impact indirect qu'un choix politique dans un domaine va avoir sur d'autres secteurs.

Les problématiques socio-économico-environnementales auxquelles nous sommes confrontées sont souvent polymorphes. Les analyses et propositions doivent être systémiques et s'attaquer aux causes plutôt qu'aux symptômes. Stephen Boucher dans son livre propose une analogie éclairante. Face à un adolescent qui choisit de s'habiller en gothique du jour au lendemain, se renferme dans sa chambre et se met à consommer trop de bière, allons-nous juste lui interdire les cheveux longs et les vêtements noirs? Ou bien, allons-nous tenir compte d'autres facteurs comme ses résultats scolaires, notre écoute parentale, ses cercles d'amis, son parcours et sa personnalité, etc. pour adapter notre approche éducative?

Il s'agit de réfléchir en reliant les domaines (environnement, santé, économie, social...) plutôt qu'en les superposant. La pensée fragmentée empêche de voir les solutions aux intersections des différents champs.

L'échec de la politique européenne en matière d'agrocarburant illustre bien cet aspect. En cherchant à réconcilier écologie, industrie, transports et développement du secteur agricole, nous avons généré des effets indésirables sur la production alimentaire dans d'autres parties du monde et ... sur le climat.

Examiner, coordonner, fusionner les outils politiques existants pour qu'ils répondent aux ODD est une autre piste intéressante développée ci-après. Pour développer cette approche politique transversale, il convient d'organiser la participation de l'ensemble des parties prenantes de façon efficiente et efficace, ce point est développé dans le point 6.2.

5.1.2.2. Examiner les stratégies/plans/législations existants au regard des ODD

Il s'agit ici de créer une vision commune avec toutes les parties prenantes sur le degré d'alignement entre l'ambition et le contenu des plans et programmes (locaux, provinciaux et régionaux) et les stratégies sectorielles d'une part et l'agenda 2030 et les ODD d'autre part. Cette étape permettrait de créer une cohérence horizontale dans les politiques wallonnes mais également verticale entre les politiques menées par les différents niveaux de pouvoirs. Les compatibilités, les contradictions et les lacunes éventuelles de contenus seraient ainsi identifiées et les critères d'amélioration des stratégies et plans existants seraient ainsi définis.

Ce processus permettrait d'envisager la fusion d'outils politiques ainsi que les possibilités d'en élargir certaines afin de tenir compte d'autres dimensions non couvertes. Il permettrait également d'identifier et supprimer les goulots d'étranglements éventuels qui empêchent la mise en œuvre de certains plans et de mettre en lumière les principales synergies existant entre les objectifs de la RW et ceux des autres niveaux de pouvoir.

L'examen de ces outils politiques se ferait avec l'ensemble des parties prenantes à différents échelles de territoire. Cet exercice pratique et participatif donnerait la possibilité aux parties

-

⁹ Stephen Boucher, Petit manuel de créativité politique. Comment libérer l'audace collective. Editions du félin, 2017



prenantes de mieux comprendre le contenu et le degré d'inclusion des ODD (cf. point sur la sensibilisation) ainsi que les outils wallons.

Cet examen peut se faire en deux étapes : a) un passage en revue détaillé des stratégies, des plans et législations en vigueur et b) la comparaison des objectifs et cibles existants avec les ODD mondiaux et les cibles y afférentes.

La première étape a été réalisée partiellement par le département du DD du SPW dans le dernier rapport de DD. 51 stratégies et plans contribuant aux ODD ont été identifiés. L'analyse a porté sur l'objectif général de chaque instrument et non sur la contribution de chaque mesure des stratégies, programmes et plans concernés. Toutes les politiques wallonnes ne faisant pas l'objet de plans ou stratégies, le travail de recensement devrait être élargi - peut-être dans un second temps - aux autres outils politiques wallons. L'examen pourrait également être fait pour les outils provinciaux et communaux.

La seconde étape consiste à comparer les objectifs et cibles existants dans les outils politiques wallons avec les ODD mondiaux et les cibles y afférentes. Cette action peut être réalisée au niveau des 17 ODD et des 169 cibles.

Concrètement, le document précité « Intégration du Programme de DD à l'horizon 2030 » recense plusieurs outils concrets permettant de réaliser ce travail. Ainsi UNITAR-GNUD propose un dossier « Se préparer à l'action : le Programme à l'horizon 2030 et les ODD » qui fournit des orientations et un modèle pour l'analyse des stratégies et des plans en vigueur ainsi qu'un outil tabulaire simple. Plusieurs pays dont l'Allemagne et la Grande Bretagne ont réalisé ce travail et ont développé des outils intéressants permettant d'évaluer les ODD.

Par exemple, le Stakeholder forum au Royaume Uni a mis au point des fiches d'évaluation des ODD permettant d'évaluer chaque cible des ODD mondiaux à l'aune des trois critères :

- l'applicabilité: il s'agit de voir si l'objectif/la cible est pertinent du point de vue des enjeux nationaux et des politiques publiques connexes et d'identifier si des mesures ou des politiques nationales pertinentes du point de vue de la cible/de l'objectif sont déjà en place;
- la possibilité de mise en œuvre : peut-on raisonnablement espérer atteindre la cible/l'objectif dans les délais prévus moyennant les ressources à disposition ?
- la capacité de transformation : le cadre est-il plus ambitieux qu'une simple poursuite des tendances actuelles.

Une fois ce travail de comparaison réalisé les parties prenantes peuvent faire une série de recommandations à l'attention du GW portant sur la manière dont les outils wallons existants peuvent être renforcés, modifiés pour combler les lacunes ou les incohérences, fusionnés, pour favoriser la mise en œuvre des ODD et de leurs cibles.



5.1.2.3. Définir des objectifs pertinents au niveau régional

L'adaptation des ODD au contexte régional repose sur la définition par la RW de ses propres objectifs et cibles. La définition de cibles assorties d'échéances implique d'identifier des indicateurs spécifiques et des critères de mesures.

Le <u>dernier rapport wallon</u> de DD propose une analyse de la situation actuelle de la Région Wallonne vis-à-vis des ODD. 70 indicateurs ont été identifiés en partenariat avec l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) et sont présentés dans le rapport.

Lors des entretiens, plusieurs acteurs ont évoqué le souhait de participer à la définition d'indicateurs. Dans le cadre d'une stratégie de participation dans la mise en œuvre et le suivi des ODD, il est en effet nécessaire d'impliquer l'ensemble des parties prenantes afin de valider la priorisation des problèmes et des indicateurs choisis par les autorités publiques.

Le travail réalisé par le département du DD du SPW pourra servir de base à un travail collectif avec les parties prenantes pour identifier et prioriser les problèmes, adapter si nécessaire les cibles et les indicateurs. Mentionnons qu'Associations 21 a déjà réalisé un travail de réflexion autour de cette thématique et a publié un document qui met en évidence, par ODD, différents enjeux et pistes de solutions.

5.1.2.4. Elaborer des politiques transversales en s'appuyant sur la pensée systémique

Comme cela a été mentionné plus haut la complexité du DD et les liens étroits qui existent entre ses différentes dimensions nécessitent une approche transversale et systémique. La question est de savoir comment appréhender cette réalité. Comment adopter des stratégies et plans et des politiques qui reposent sur la pensée systémique et une vision intégrée ?

En particulier, comment une fois l'examen réalisé des politiques publiques au regard des ODD (point 5.1.2.2.) intégrer celles-ci en tenant compte des recommandations formulées par les parties prenantes (lacunes et incohérences)? L'idée est de pouvoir faciliter la priorisation des politiques, programmes et projets clés qui présentent les potentiels les plus importants en matière de changement des systèmes et de réalisation de gains communs dans de multiples domaines.

Des outils de modélisation intégrée¹⁰ des politiques sont utiles pour ce faire. La Région wallonne peut faire appel aux Nations Unies pour en prendre connaissance et être soutenu dans leur mise en application.

Par exemple, la méthodologie VISIS (vision-indicateurs-systèmes-innovation-stratégie) développé par Atkinsson « est en accès libre et est destinée à la collaboration interdisciplinaire dans le domaine du DD »¹¹. Le Gouvernement du Belize a utilisé cet outil pour intégrer différents plans et dégager des idées sur les principaux liens de cause à effet et les rapports stratégiques étroits entre l'immigration, la santé et l'environnement. Ce Gouvernement a en outre créé un outil

¹⁰ Darren Swanson, opcited, p 57 et suivantes

¹¹ disponible ici



d'analyse multifactoriel pour faciliter la priorisation des mesures qui ont le potentiel le plus important en matière de modification des systèmes¹².

Les parties prenantes peuvent intervenir et réagir sur les résultats de ce type d'analyse (sous forme de consultation). Les « théâtres de décision »¹³ vont plus loin en termes de participation puisque ces centres visent à associer des outils de modélisation intégrée aux délibérations multipartites au sein d'un environnement visuel immersif. Selon les Nations Unies, « ces théâtres de décision sont considérés comme l'avenir des systèmes d'élaboration de politiques fondées sur des faits »¹⁴.

En plus des outils de modélisation intégrée, les outils d'analyse et d'évaluations intégrées des politiques ex ante sont également essentiels pour veiller à ce que les politiques, cibles et programmes proposés aillent dans le sens des ODD adaptés au contexte national.

La Suisse applique depuis longtemps l'analyse intégrée des politiques par l'intermédiaire de l'évaluation de la durabilité. La cellule autonome d'avis en DD est chargée d'une mission similaire dans l'analyse d'impact de la règlementation en RW. Cependant les <u>critères</u> n'ont pas fait l'objet d'un débat avec la société civile. Le passage des nouveaux projets d'outils politiques par cette cellule ne semble par ailleurs pas systématique.

Tous ces outils doivent également contribuer à sortir de la logique des silos.

5.1.3. <u>Assurer le suivi et le reporting participatif</u>

Le suivi et l'examen de la mise en œuvre des ODD sont essentiels pour mesurer les progrès accomplis en terme de DD. Les parties prenantes peuvent s'impliquer dans ce suivi à plusieurs niveaux : dans l'élaboration d'indicateurs, la collecte des données. Nous avons déjà mentionné dans le paragraphe relatif à l'adaptation des objectifs au contexte régional, le travail du département du DD du SPW sur l'identification d'indicateurs et l'implication souhaitée et souhaitable des parties prenantes dans ce travail de définition.

Pour la collecte de données, il est reconnu que les données produites de manière participative peuvent apporter un complément non négligeable pour soutenir un changement politique en faveur de la durabilité. Elles permettent d'avoir des informations plus subjectives sur la manière dont les citoyens et les acteurs perçoivent l'évolution de leur (cadre de) vie. Les parties prenantes représentantes de secteurs peuvent là encore aider à construire et diffuser des outils adaptés à leur public-cible.

Plusieurs expériences de collectes de données inspirantes pour la Wallonie existent dans le monde¹⁵. Ainsi l'enquête mondiale My world 2030 demande à des individus de choisir 6 sujets parmi 16 (correspondant aux ODD) qui ont le plus d'impact dans leur vie et celle de leur famille. L'enquête aurait facilité le dialogue entre les différentes parties prenantes et accru leur intérêt pour l'agenda 2030. M-Wash en Zambie, est un système de suivi, d'évaluation et de notification sur

¹² Darren Swanson, op cited p 50

¹³ Darren Swanson, op cited p 62

¹⁴ Darren, Swanson, op cited p. 62

¹⁵ Darren Swanson, op cited, p 89



téléphone portable/internet qui couvre 1,7 millions de personnes et fait progresser la reddition de comptes en renforçant la transparence des données relatives à l'eau et à l'assainissement. Ainsi, des résultats et des cartes sont publiés et montrent quels districts et quelles provinces progressent le plus dans l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Les systèmes de suivi globaux incluant des indicateurs multiples peuvent avoir des effets collatéraux très positifs en terme de sensibilisation des citoyens et des parties prenantes mais aussi de coordination horizontale et verticale. La relation entre des indicateurs qui semblent différents peut être étudiée plus facilement. L'utilisation de systèmes en ligne de suivi et de notification de la durabilité à tous les échelons du Gouvernement wallon permettrait de créer de possibilités nouvelles de coordination horizontale et verticale entre les différents niveaux de pouvoir compte tenu de leur transparence et accessibilité.

Le suivi des ODD peut également s'opérer au travers de projets concrets. Plusieurs acteurs ont mentionné leur intérêt pour la réalisation de cadastres d'actions. Il est important de réfléchir avec les parties prenantes à des incitants et des outils pour permettre un partage optimal des expériences tant en terme d'émission que de réception des pratiques novatrices. Mettre en évidence également le cheminement et les difficultés rencontrées est tout aussi important que les résultats eux-mêmes.

5.1.4. Réaliser des budgets participatifs axés sur les résultats

La mise en œuvre et le suivi des ODD en impliquant les parties prenantes à l'échelle régionale ne pourraient se faire qu'en mobilisant de façon efficace les ressources financières. Il est également important de faire participer la société civile dans cet enjeu.

A l'instar du document des Nations Unies¹⁶, nous proposons de commencer par dresser un état des lieux des différents mécanismes de financements disponibles pour l'agenda 2030.

Par ailleurs, les processus nationaux de budgétisation doivent être modifiés afin de tenir compte de l'approche axée sur les résultats qui caractérise les ODD. Plusieurs exemples intéressants sont répertoriés dans ce document. L'Etat de Washington a lancé un processus de budgétisation des résultats qui cherche d'abord lors de l'établissement du budget à définir les résultats attendus par les citoyens, plutôt que de partir des programmes déjà financés.

Dans la même lignée, les budgets participatifs consistent à impliquer les citoyens ou les parties prenantes directement dans le processus d'établissement du budget. L'origine de cette méthode remonte à une initiative lancée à Porto Allegre, au Brésil. Depuis, elle s'est étendu à plus de 1500 villes en Amérique Latine.

La RW à défaut de pouvoir faire cet exercice rapidement pour tous les politiques pourrait soutenir cet exercice à une échelle locale ou le réaliser dans le cadre d'une politique sectorielle (comme l'alimentation durable).

_

¹⁶ Darren Swanson, op cited, p76



5.2. Partie 2 : Construire le dialogue avec et entre les acteurs

Il est nécessaire dans le cadre de la stratégie d'implication des acteurs dans la mise en œuvre et du suivi des ODD de construire un dialogue avec et entre les acteurs sur la durée. Encourager un dialogue multipartite de qualité est indispensable pour mettre en place des politiques transversales de DD et en particulier pour travailler sur les axes de travail proposés dans la partie précédente.

Le 1^{er} chapitre propose une cartographie des acteurs susceptibles de participer à un tel processus, au-delà des acteurs interviewés dans le cadre de ce projet. En Wallonie, des lieux de rencontres multi-acteurs existent déjà notamment au travers de la fonction consultative. S'appuyer sur celle-ci est intéressant mais il est nécessaire de la faire évoluer de façon à tenir compte de ses limites. C'est l'objet du second chapitre. L'enquête réalisée auprès des acteurs a soulevé un certain nombre de problématiques rencontrées dans les processus participatifs existants. Le troisième chapitre a pour objectif de relayer les conditions nécessaires pour des processus participatifs plus efficients permettant l'émergence de l'intelligence collective. Installer ces conditions optimales de participation relève d'une évolution de la démocratie et d'un changement culturel profond. Les chapitres 4 et 5 proposent quelques pistes permettant de soutenir ces changements.

5.2.1. Réaliser une carte des acteurs

Nous avons rencontré une dizaine de parties prenantes durant notre enquête dont les caractéristiques ont été exposées dans la partie méthodologique. Dès lors qu'il est question de faire participer les parties prenantes dans l'implémentation des ODD, il est nécessaire d'élargir cette liste. Le tableau ci-après reprend une liste plus large mais néanmoins non exhaustive de catégories d'acteurs en incluant différents niveaux territoriaux intéressants et susceptibles d'être intéressés au travail transversal présenté dans la partie 1. Un travail plus précis pourrait être réalisé en se basant sur les différents ODD et leurs cibles afin de veiller à inclure l'ensemble des parties prenantes pertinentes

Catégories d'acteurs	Niveau Belge	Niveau Régional ou communautaire	Niveau Provincial	Niveau local		
Autorités publiques						
Organes exécutifs	Ministres et Cabinets	Ministres et Cabinets	Collège provincial	Collège du bourgmestre et échevin		
Organes législatifs	Fédéral	Parlement Régional	Conseil provincial	Conseil communal		
Administrations	Tous les SPF	Tous les SPW	Administrations provinciales	Administrations communales		
Acteurs parapublics		Liste <u>ici</u> . Ex : ONE, AVIQ, SPAQUE, SPGE,		CPAS		



	F	Parties prenantes		
Entreprises (MG)	FEB	UWE, UCM, 24 fédérations sectorielles	Bureaux des fédérations	Entreprises et PME
Agriculteurs (MG)		FWA, FUGEA, MAP, UNAB,	Selon les syndicats bureaux provinciaux	Agriculteurs
Syndicats (MG)		FGTB, CSC, CGSLB,	Bureaux provinciaux	Travailleurs
Représentants des pouvoirs locaux (MG)		<u>APW</u> et <u>UVCW</u>		
ONG Environnementales		IEW, WWF, Greenpeace, etc.		Associations membres, locales, etc.
ONG Nord-Sud		CNCD, ACODEV		Locales
Enfance et jeunesse (MG)		Conseil de la jeunesse; Réseau Idee		Ecoles
Communauté scientifique et technologique et recherche académique		Académie Royale des Sciences, plateforme de chercheurs (par ex, GIRAF), ARES		Chercheurs et académiques
Représentants des femmes		Belgique et ses	organisées par groupe de communes de l'ACRF	
Acteurs Santé		Fédération wallonne de promotion de la Santé et ses		



		membres				
Représentants "pauvreté"		RWLP, LST, FdSS, AtD quart monde, etc.				
Représentants personnes âgées		Membres wallons de la <u>plateforme</u> européenne des <u>personnes âgées</u>				
Représentants Personnes handicapées		Alteo, ASPH, Personnes d'abord, Inclusion asbl, etc.		Locales d'Alteo, etc.		
Représentants de migrants		Amnesty International, Human Right watch, Médecins sans frontières, etc.		Locales d'Amnesty, etc.		
Fondations	Réseau Belge des Fondations, FRB	<u>FGF</u>				
	L	ieux multiacteurs				
Réseaux, plateformes, thématiques incluant des parties prenantes différentes transversales	Perspective 2030, The shift	RAWAD, RWADE, Pôle de compétitivités, etc. associations 21				
Commissions et Conseils d'avis		Conseils <u>Wallons</u> et de la FWB				
	Citoyens					
Échantillon représenta	tif selon les catégo	ories sociales, centres i	ntérêts, le genre, e	etc.		

Tableau 2 : Liste non exhaustive d'acteurs wallons selon différentes catégories et échelons territoriaux



Pour chaque processus participatif, UNITAR conseille aux administrations de se doter d'une personne référente chargée du contact avec les acteurs tant pour les identifier que pour assurer le suivi des actions réalisées. ¹⁷

5.2.2. <u>Définir les lieux de rencontres multiacteurs pour construire et mettre en œuvre la stratégie</u>

La question est ici de savoir où et comment toucher et rassembler les acteurs tant pour les sensibiliser à l'agenda 2030 et aux ODD que pour faire ce travail d'intégration des ODD, et notamment les impliquer dans cette stratégie de participation des acteurs et les politiques transversales présentées dans la partie 1.

Dans le tableau ci-dessous (Tableau 2¹⁸). sont décrits les différents niveaux d'implication des acteurs de l'information à la co-décision en passant par la consultation et la concertation. Il reprend la définition de ces 4 niveaux dans le cadre de l'agenda 2030 et de la mise en œuvre des ODD, les objectifs des autorités publiques, les engagements faits aux participants, les différentes approches possibles et quelques éléments clés par niveaux. Quelques exemples non exhaustifs de pratiques de participation en Région Wallonne illustrent chacun des niveaux. Il serait utile de faire un travail plus exhaustif d'identification et d'évaluation pour la Wallonie de lieux et de processus multiacteurs existants et ce aux différents niveaux de pouvoirs afin d'une part de les sensibiliser et les impliquer dans la démarche d'intégration des ODD et d'autre part,

¹⁷ UNITAR, www.unitar.org

Sources : Guide des outils pour agir; Etude de la Commission www.stakeholders-socialinclusion.eu/site/fr "; documents UNITAR



	Objectifs de l'autorité publique	Engagement vis-à-vis des parties prenantes	Approches possibles	Éléments clés	Exemples en Wallonie
Informer: il s'agit d'une communication unilatérale où le gouvernement informe les acteurs de leurs actions autour de l'agenda 2030	Apporter aux parties prenantes des informations neutres, précises, et objectives (prioritisation, plans, indicateurs, etc.) afin qu'ils comprennent les problématiques, opportunités et solutions liées à l'agenda 2030	Nous vous tiendrons informés sur la priorisation des ODD, implémentation des plans, les indicateurs sélectionnés, les données récoltées, etc. mais nous ne vous demanderons pas votre point de vue. Les participants n'ont ni pouvoir de contribution, ni pouvoir de décision	Apporter des informations régulières aux parties prenantes, sur les plans et programmes, actions autour de l'agenda 2030	Le gouvernement souhaite que soit compris ce qu'ils planifient et font pour les ODD Le gouvernement partage des informations avec les parties prenantes via sites Internet, newsletters, listes emails, assemblées publiques, etc.	Réunions d'information, folders, sites internet, ex : www.sdgs.be site page internet d'associations 21
Consulter: les autorités publiques présentent leurs plans et options autour de l'agenda 2030 et les acteurs sont invités à donner leur avis pour nourrir le processus	Obtenir un retour d'information de la part des parties prenantes sur l'implémentation, le suivi de l'agenda 2030, sur la priorisation des ODD; sur des résultats d'analyse, options et/ou décisions.	Nous vous tiendrons informés, nous serons à l'écoute de votre point de vue et nous vous apporterons un retour d'information sur les décisions et en particulier comment les apports des stakeholders nous ont influencé mais nous ne garantissons pas que votre opinion influencera les décisions.	Consultations des parties prenantes seules ou en groupe de travail (conseils, etc.); enquêtes publiques ou sondages sur des plans, rapports ou autres.	Le gouvernement a un texte déjà réalisé sur les législations ou réglementations, qu'il souhaite tester et améliorer auprès de groupes spécifiques, ou auprès d'un large public, Les marges de manœuvre pour changer sont limitées.	Conseils consultatifs tels qu'ils fonctionnent en général aujourd'hui, enquêtes publiques sur différents plans et rapport de DD. Pour le suivi des ODD, consultation sur les projets mis en place par les acteurs



	Objectifs de l'autorité publique	Engagement vis-à-vis des parties prenantes	Approches possibles	Éléments clés	Exemples en Wallonie
		Les participants ont un pouvoir de contribution, mais pas un pouvoir d'élaboration direct avec le politique, ni un pouvoir de décision.			
Concerter: les parties prenantes s'engagent de manière significative avec les autorités à générer des plans et des options pour la mise en œuvre et le suivi de l'agenda 2030 et à mener des actions en fonction des décisions émanant de cette contribution.	prenantes en bilatérale tout au long du processus de mise en œuvre et de suivi des ODD et garantir que	Nous veillerons avec vous à garantir que vos préoccupations et points de vue sont compris et considérés dans les analyses et solutions développées. Nous vous apporterons un retour d'information sur la manière dont vos contributions ont influencé la décision finale. Les participants ont un pouvoir de contribution, un pouvoir d'élaboration avec les politiques, mais pas un pouvoir de décision.	Concertation sur l'implémentation des ODD, lors des processus du suivi, et d'évaluation, de formulation d'indicateurs où toutes les nouvelles propositions sont bienvenues en bilatérale avec les parties prenantes ou en concertation avec l'ensemble des acteurs.	Le gouvernement peut avoir une idée de l'orientation politique mais reste ouvert à incorporer toutes nouvelles suggestions	Concertation plus souvent en bilatérale avec une ou plusieurs parties prenantes (révision du PGDA, élaboration du PwDR) GT dans le cadre de l'Alliance emploi environnement sur coconstruction?
		dedicion.	Les parties prenantes sont considérées comme partenaires dans les	Financement de projets mettant en œuvre les ODD	Outils transversaux construit avec (ex. kit Défi alimentation durable



**************************************	Objectifs de l'autorité publique	Engagement vis-à-vis des parties prenantes	Approches possibles	Éléments clés	Exemples en Wallonie
			prestations de services		
Collaborer et codécider	Collaborer avec les parties prenantes comme partenaires tout au long du processus de mise en œuvre et de suivi des ODD, y compris pour élaborer des analyses, développer des solutions et prendre des décisions. Les avis sont récoltés et l'analyse et la recherche de solutions est faite collectivement avec les parties prenantes	Nous mettrons en œuvre des décisions conjointes prises avec les parties prenantes Les participants ont un pouvoir de contribution, un pouvoir d'élaboration, un pouvoir de décision.	Mise en place de comité de coordination de DD ou thématiques avec une participation à long terme et significative des parties prenantes	Le gouvernement reconnait le besoin d'un engagement des acteurs significatif et sur le long terme à un niveau de coordination des ODD	
	Les participants travaillent dans une relation d'équivalence au pouvoir. Ils décident ensemble idéalement en utilisant des outils de codécision comme la gestion par consentement en sociocratie.				



7000000	Objectifs de l'autorité publique	Engagement vis-à-vis des parties prenantes	Approches possibles	Éléments clés	Exemples en Wallonie
			Groupes de travail / alliances multiacteurs soutenus par le gouvernement sur des ODD spécifiques	Soutiens financiers pour le fonctionnement de ces alliances Le gouvernement utilise, au cas par cas, un engagement avec les groupes concernés de la société civile	Coalition climat Associations 21 Wagralim Pôles de compétitivité ?
			Engagement de la société civile dans les processus stratégiques sur des ODD spécifiques	Le gouvernement reconnait le besoin d'un engagement significatif des acteurs et sur le long terme sur des ODD spécifiques	

Tableau 3 : Les niveaux d'engagement des participants : objectifs, promesses, faites aux participants, approches possibles, éléments clés, exemples en Wallonie



Comment construire la stratégie d'implication des acteurs dans la mise en œuvre et le suivi des ODD. Quel niveau d'engagement utilisé? Dans les interviews, nous avons pu relever qu'une partie importante des acteurs souhaitaient être davantage concertés (3^{ème} niveau) plutôt que consultés sur un texte déjà ficelé (2^{ème} niveau).

Il nous semble donc important que la stratégie de participation des acteurs dans la mise en œuvre et du suivi des ODD soit dès le départ concertée avec les acteurs. Les étapes pourraient être les suivantes :

- organiser la sensibilisation autour du souhait de faire cette stratégie via les parties prenantes et lieux multipartites pour présenter, les motivations du GW à faire participer les acteurs, les échéances, etc. S'assurer que tous les niveaux territoriaux soient informés (cf point sur la sensibilisation);
- organiser une concertation avec les parties prenantes autour des axes de travail de la stratégie (sensibilisation, adaptation des plans, suivi, budget...) en intégrant leurs avis;
- mettre en œuvre les axes de la stratégie de participation des acteurs.

Le 1^{er} chantier de cette mise en œuvre serait le travail participatif d'adaptation des ODD dans les politiques (point 5.1.2.). Ce travail pourrait se faire à deux niveaux. Au niveau régional et infra régional avec les provinces et les communes de manière à tenir compte des réalités locales et les outils politiques locaux.

Tant au niveau régional que local, le dialogue avec les parties prenantes devrait se faire en tenant compte des lieux multipartites existants et ce pour deux raisons minimum. Il s'agit d'une part de ne pas inventer des lieux « cosmétiques » déconnectés des instances où se passent réellement les décisions politiques stratégiques aujourd'hui (en d'autres termes d'assurer l'intégration des ODD) et d'autre part, pour rationaliser les ressources nécessaires à la participation.

Le dialogue multiacteur passe actuellement principalement par la fonction consultative wallonne qui vient d'être réformée. Certains avis sollicités ou remis d'initiative par certains conseils abordent largement les enjeux liés aux ODD. La majorité des plans et programme identifiés par le Département du DD du SPW a fait (ou devrait) faire l'objet d'avis de ces (nouveaux) conseils et sont donc connus par les parties prenantes. Selon leur statut, certains projets de plans ou programmes sont également soumis à enquête publique.

L'intérêt des conseils consultatifs réside dans leur caractère officiel et leur fonctionnement transparent. Les acteurs impliqués sont connus et les thématiques abordées définies par la Loi. Cependant, leur cadre actuel n'est pas idéal pour faire participer les acteurs pour plusieurs raisons :

• le cadre de la fonction consultative wallonne est relativement figé. Les parties prenantes sont clairement définies ainsi que leurs représentants dans les Conseils. Plusieurs acteurs rencontrés ont d'ailleurs mentionnés leur souhait d'intégrer la fonction consultative de façon ponctuelle ou permanente mais la réforme de la fonction consultative n'a pas été



en ce sens. Ce caractère figé pose problème dans le cadre d'approche et d'analyse transversales des politiques de DD ;

- la plupart du temps, les avis demandés aux conseils consultatifs interviennent après une 1ère lecture du GW à propos d'un texte déjà entièrement ficelé. Or, la plupart des parties prenantes interrogées souhaitent être impliquées plus en amont dans un cadre de concertation ou de co-décision afin que les autorités publiques tiennent davantage compte de leurs besoins;
- le suivi de ces avis (justification, etc.) n'est pas optimal comme l'ont mentionné plusieurs acteurs rencontrés ;
- par ailleurs, les conseils consultatifs ne sont pas organisés pour susciter la coconstruction et l'intelligence collective (cf. point IC). Ce sont des lieux de défense d'intérêts où comme l'ont mentionné plusieurs acteurs, l'écoute mutuelle, les marques d'intérêts réciproques entre les acteurs, ou la prise en considération des différents besoins sous-jacents aux positionnements des parties prenantes ne sont pas nécessairement favorisés. Or, si l'on veut créer des politiques réellement transversales et systémiques qui tiennent compte des multiples enjeux du DD, il est nécessaire de s'appuyer sur des conditions précises.

Ces conseils restent les lieux principaux officiels de dialogue avec les acteurs pour construire les politiques publiques. Cependant, au regard des éléments relevés ci-avant, les organes consultatifs sous leurs formes actuelles ne permettent pas de soutenir de façon efficiente l'implication des acteurs dans la mise en œuvre du DD et de son suivi.

Concrètement, la participation des acteurs dans les axes de travail présentés dans la partie 1 pourrait être l'occasion pour ces conseils d'innover, expérimenter et de s'élargir à d'autres sensibilités. Ce choix pourrait avoir des effets secondaires positifs sur la qualité de la fonction consultative dans le cadre de leurs missions. Différentes options sont possibles, allant d'une implication de tous les organes consultatifs existants et pertinents au regard des ODD à la création d'un Forum « agenda 2030 » impliquant les sensibilités représentées et pertinentes dans la fonction consultative afin de jouer sur l'effet « contaminant » sur celle-ci. Dans tous les cas, il conviendrait d'y adjoindre les sensibilités absentes et identifiées ci-avant (tableau 2) et d'accompagner le processus de concertation par des professionnels (voir ci-après).

Quel que soit le processus, il faudra s'assurer que les parties prenantes aient les ressources nécessaires pour y participer et que les résultats des travaux soient intégrés dans les autres lieux de décisions officiels.

Pour que cet exercice participatif avec les acteurs autour des ODD s'ancre dans le long terme et s'appuie sur la logique d'intelligence collective, il est nécessaire que la stratégie tienne compte de la nécessaire évolution des processus participatifs existants. Le chapitre suivant propose des pistes de recommandations pour aller dans ce sens.



5.2.3. Construire un dialogue efficace et efficient avec et entre les acteurs

Cette stratégie de participation des acteurs dans la mise en œuvre et le suivi des ODD offre l'opportunité en plus de développer un programme participatif d'intégration des ODD, d'optimiser les conditions de participation des acteurs. Pour y parvenir, trois propositions sont décrites dans ce chapitre : suivre les principes d'une participation efficace et efficiente, favoriser l'émergence de l'intelligence collective et utiliser des méthodes participatives.

5.2.3.1. Suivre les principes d'une participation efficace et efficiente

Les principes¹⁹ suivant devraient inspirer / guider tous les processus participatifs mis en place par les autorités publiques. En les appliquant, les autorités publiques crédibiliseront leurs intentions quant à faire participer les acteurs.

1. Etre ancré sur le long terme, régulier, transparent

La participation doit être un axe permanent de toute politique visant le DD et s'inscrire sur la durée au-delà du calendrier électoral. Les parties prenantes doivent être régulièrement informées. Il ne faut négliger ni les phases très en amont, ni les phases très en aval. Il est nécessaire de démarrer le processus participatif dès que possible sur les options générales, puis d'expliquer le cadre dans lequel la participation s'organise et de continuer à communiquer et à associer le public concerné tout au long de la mise en œuvre.

Toute information utile devrait être partagée d'une manière transparente pendant et après chaque étape de la participation. Les informations doivent être accessibles et adaptées aux participants (outils écrits à audio-visuel en passant par la réunion d'information).

2. Etre clair et transparent sur les objectifs de la participation

Comme précisé dans l'introduction, plusieurs raisons peuvent motiver les autorités à faire de la participation. Avant de mettre en place tout processus participatif, il est nécessaire de les préciser clairement et de façon transparente auprès du public.

Si chaque niveau de participation - informer, consulter, co-élaborer ou co-décider - est légitime selon chaque situation la transparence et l'engagement sont essentiels. Les parties prenantes doivent être informées des objectifs et des résultats attendus ainsi que de la manière dont leurs contributions seront prises en compte.

3. Etre planifié et structuré

Le processus participatif doit être conçu en s'appuyant sur une méthodologie bien définie. Chaque étape est planifiée et inclut des objectifs spécifiques. Les parties prenantes doivent être au courant des procédures spécifiques et avoir une bonne compréhension à chaque étape des objectifs, du focus des discussions.

4. S'assurer du suivi des processus participatifs

¹⁹ Basé sur un document d'UNITAR (United Nations Institute for Training and Research) fourni par le Département du développement durable du SPW



Savoir comment et quand le suivi se produira, qui est responsable de le faire est fondamental pour les parties prenantes. Les décisions et ce qui les a motivées devraient être partagées avec les parties prenantes ainsi que la manière dont les informations transmises ou les décisions sont utilisées.

5. Viser des niveaux d'engagement élevés

Même si les niveaux d'engagements des acteurs sont tous utiles selon les objectifs poursuivis, il est recommandé chaque fois que c'est possible de viser des niveaux d'implications élevés des acteurs. L'engagement des acteurs sera d'autant plus fort s'ils ont été impliqués en amont.

6. S'assurer que les bonnes parties prenantes/personnes sont impliquées

Pour que les propositions qui émergent ne soient pas invalidées par l'une ou l'autre partie du système il est nécessaire d'impliquer les parties prenantes concernées par les enjeux considérés. Une cartographie des parties prenantes sera avantageusement réalisée (cf point construire la carte des acteurs)

Les participants seront aussi choisis en fonction de l'objectif poursuivi. Identifier les besoins d'un secteur ne requière pas forcément les mêmes acteurs/personnes que pour faire émerger des solutions créatives pour combler ces besoins.

Veiller à la participation de tous y compris ceux qui sont plus difficiles à mobiliser (les plus défavorisés, les acteurs moins habitués à participer...) est également important.

7. Assurer un accès équitable aux ressources nécessaires à une participation effective

Participer à des processus participatifs a un coût pour les parties prenantes d'autant plus important que leur niveau d'engagement est élevé ; il est donc nécessaire de donner les moyens financiers aux acteurs qui en ont besoin. La stratégie de participation des acteurs dans la mise en œuvre et le suivi des ODD doit prévoir un volet « ressources » spécifique.

8. Renforcer les compétences, le savoir des parties prenantes

Les discussions peuvent parfois être techniques et nécessiter des compétences, des savoirs particuliers. Veiller à transmettre les informations utiles est important pour une participation effective en particulier pour les groupes vulnérables.

Encourager la responsabilisation des parties prenantes et leur engagement dans la mise en œuvre des ODD

La participation des parties prenantes dans la conception et le suivi des politiques peut aussi encourager ceux-ci à implémenter le DD dans leur propre milieu. Un moyen intéressant de le faire est de lier les plans d'actions co-créés avec les parties aux budgets alloués à ceux-ci (comme dans l'exemple cité par un acteur rencontré de la stratégie alimentation durable menée en 2012 par la Région bruxelloise). Les projets subsidiés par la Wallonie devraient aussi être analysés au regard des ODD.



5.2.3.2. Favoriser l'émergence l'intelligence collective (IC)

Quand le participatif et le collaboratif sont vus comme des gadgets, ils produisent ce qu'on attend des gadgets : de la piètre qualité. Une démarche réellement participative et collaborative ne devrait pourtant avoir qu'une raison d'être : permettre à l'intelligence collective d'émerger. (Stephen Boucher) »²⁰. (...) « Il faut prendre le temps de débattre ouvertement des gagnants, des perdants, des effets collatéraux et des compromis inéluctables pour passer d'une situation insuffisante, sauf pour certains qui en bénéficient, à une situation plus satisfaisante globalement, même si certains auront plus de difficultés et devront être accompagnés dans ce changement. »²¹.

Une fois les acteurs rassemblés pour faire de la concertation ou de la codécision, il ne suffit pas de compter sur l'auto-organisation pour que l'intelligence collective se produise. Pour qu'un groupe d'individus fasse mieux que ses membres isolés, il faut réunir un certain nombre de conditions. Selon Estelle Michinov²², professeure de psychologie sociale de l'Université de Rennes2, pour créer de l'intelligence collective, les capacités émotionnelles et sociales des membres d'un collectif seraient plus importantes que leur QI. La présence des femmes serait un atout. Une bonne connaissance des compétences des uns et des autres et le partage minutieux d'informations seraient également essentiels. L'organisation de nombreux tours de paroles dans les réunions est également fortement corrélée à l'intelligence collective.

Dominique Oberlé²³, professeure émérite de psychologie sociale à l'Université de Paris-Ouest-Nanterre-La défense, spécialiste des dynamiques de groupe ajoute que les principaux obstacles aux prises de décisions collectives fondées sont le conformisme, l'autocensure, le biais de confirmation, c'est-à-dire la difficulté pour chacun à remettre en cause ses premières idées et la peur du conflit car « les gens s'imaginent à tort que des conflits de point de vue brisent la cohésion. Ils confondent le débat d'idées et le conflit des personnes. » Elle recommande qu'un facilitateur impartial soit présent pour que les positions puissent être exprimées, avec une attention particulière aux positions minoritaires.

S'il n'y a pas de recette miracle pour mobiliser les potentiels humains, il y a cependant quelques ingrédients, couramment utilisés et communs à de nombreuses approches organisationnelles, qui une fois intégrés facilitent l'émergence de l'intelligence collective dans les groupes. Shabnam Anvar, facilitatrice et fondatrice de ReCompose, membre du Conseil scientifique de la Fondation Nicolas Hulot propose dans le <u>guide des outils pour agir</u> 6 règles pour créer de l'intelligence collective :

1. <u>Instaurer une relation d'équivalence</u>: la diversité des expériences, du savoir-être et du savoir-faire de chacun est un atout pour le groupe. Il n'y a pas de hiérarchie, il y a juste des personnes qui assument des responsabilités d'ordre différent;

²⁰ Ibidem, p.115.

²¹ Ibidem, p.106.

²² Cerveau&Psycho, Les clés de l'intelligence collective, Estelle Michinov, Quand l'intelligence vient aux groupes, n°78, p36-43 juin 2016

²³ *Ibidem*, Interview de Dominique Oberlé, p44-47



- Écouter avec attention: pour sortir de la course mentale de « comment je peux réagir à ce qu'il dit », l'écoute active s'impose. Ce qui signifie écouter ce que la personne dit, écouter avec attention;
- 3. <u>Parler avec intention</u> : chaque participant est invité à parler en son nom en employant le « je » ;
- 4. <u>Être bienveillant</u> : chaque participant est invité à ne pas être dans le jugement de l'autre, des idées proposées, ni dans le jugement de soi-même ;
- 5. <u>Faire confiance</u>: oser exprimer son savoir, faire confiance aux autres, au processus et au facilitateur;
- 6. <u>Respecter le cadre</u> : le cadre est bien sûr composé des règles ci-dessus, ainsi que les règles de forme (consignes pour chaque exercice).

Dans ce même guide, Shabnam Anvar décrit 5 phases communes aux outils d'intelligence collective. Les identifier permet de mieux veiller aux respirations nécessaires pour bien dérouler son processus.

- 1. L'Intention consiste à définir avec clarté l'intention, l'objectif de la réunion ;
- 2. <u>La phase d'Inclusion</u> ouvre la session d'intelligence collective et permet d'accueillir tous les participants afin que chacun se sente à sa place dans le groupe, en équivalence avec les autres ;
- 3. <u>L'émergence est la phase d'ouverture où l'expression des idées, du ressenti, etc. est accueillie et encouragée ;</u>
- 4. <u>La convergence</u> est la phase de construction ou de synthèse à partir de l'écoute de ce qui a été dit lors de la phase d'émergence ;
- 5. <u>La Clôture de la réunion est la phase de partage du vécu et du ressenti, permettant à chacun de dire ce qui a été important et ce qui n'a pas fonctionné pour lui.</u>

5.2.3.3. Utiliser des méthodologies par niveaux d'engagements

Il existe un grand nombre de méthodes participatives qui permettent de concrétiser les conditions et les phases de l'intelligence collective. La Fondation Roi Baudouin²⁴ a décrit brièvement 50 méthodes et a réalisé des fiches détaillées pour 13 d'entre elles en précisant les objectifs, le type de sujet, la durée et les budgets nécessaires et le type de participants concernés.

Plus récemment en 2015, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme a publié un « guide des outils pour agir »²⁵ décrivant 16 techniques participatives en précisant pour

²⁴ Fondation Roi Baudouin, "<u>Méthodes participatives. Un guide pour l'utilisateur" 2006</u>

²⁵ Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, Démocratie participative. <u>Guide</u> des outils pour agir, 2015.



chacune d'elles l'échelle de participation, l'échelle géographique, la durée, la visée (politique ou organisations d'échanges), le coût et le public visé.

	Exemples de méthodes			
Informer	Lettres d'informations, sites Internet, journée/soirée d'informations, webinaires, google hangouts			
Consulter	Groupes de discussions, sondages, réunions des parties prenantes, formulaire Internet, focus groupe, initiative citoyenne européenne, théâtre forum et théâtre législatif, Forum communautaire			
Concertation collective	Ateliers de scénarios, vote délibératif, delphi, forum ouvert, world café, panel d'experts			
Co-décider	Assemblée constituante, Charrette, budget participatif, décision par consentement			

Tableau 4 : quelques méthodes clés selon les niveaux d'engagement des participants : et

Le tableau 4 reprend quelques méthodes par niveau de participation.

La ou les méthodes participatives seront choisies selon plusieurs critères :

- les objectifs de la participation et le niveau de participation souhaité ;
- le sujet : la nature et l'ampleur de l'enjeu (connaissance général du sujet, maturité [sujet émergeant ou pas] ; complexité et controverse) ;
- le temps et les budgets disponibles ;
- les participants : les personnes concernées, intéressées de contribuer aux solutions, leur nombre, etc.

5.2.4. Soutenir les partenariats multiacteurs

Plusieurs acteurs lors de nos interviews ont évoqué l'intérêt de créer des partenariats avec d'autres acteurs pour créer des synergies, mieux comprendre et tenir compte des autres enjeux. En soutenant les partenariats multiacteurs, les autorités publiques contribuent à favoriser les solutions innovantes, l'approche transversale et l'intégration des ODD dans les projets portés par les parties prenantes.

Un exemple particulièrement intéressant de partenariats sont les <u>laboratoires socia</u>ux²⁶. Ceuxci mettent les acteurs au cœur des actions bien au-delà de la simple consultation. Ils sont systémiques en cherchant à mettre en œuvre des solutions qui s'attaquent à la racine des problèmes. Contrairement à l'approche habituelle « par projet », ils favorisent l'approche expérimentale et itérative -permettant une répétition de l'action- en créant d'abord des

²⁶ Zaid Hassan, The social lab revolution. A new approach to solve our most complex challenges, Berrett-Koehler ed, 2014.



prototypes et en mettant en œuvre les solutions les plus prometteuses. Imagine-t-on un ingénieur lancer à grande échelle un nouveau produit sans passer par plusieurs étapes de prototypages ? Bien sûr que non. L'idée est de faire la même chose pour les initiatives sociales : les tester à petite échelle, les évaluer, les ajuster et les reproduire le cas échéant plus largement. L'erreur est considérée comme consubstantielle au processus créatif.

La présence de facilitateurs pour mener à bien ces laboratoires sociaux est essentielle. En effet, le laboratoire social est un processus tellement dynamique et parsemé de divergences, convergences, émergences, émotions, agitations, défis collectifs qu'il est essentiel de le cadrer calmement (cf 5.2.3.2.). Le partage des apprentissages entre les membres du groupe est également indispensable afin de pouvoir tenir compte des expériences, échecs, réussites de chacun et ainsi construire de façon itérative de nouvelles solutions. Des rencontres régulières entre les membres du groupe sont nécessaires pour faciliter ce partage.

Ces <u>laboratoires</u> existent à différentes échelles du global au local. A titre d'exemple, le <u>sustainablefoodlab</u> à l'échelle mondiale démarré en 2004 a permis de développer de nombreux projets autour de l'alimentation durable dans de nombreux pays. Des exemples existent dans bien d'autres domaines : le <u>laboratoire</u> de <u>bien-être</u>, le <u>waterlab</u> néerlandais, etc.

5.2.5. Soutenir le changement culturel pour une participation efficace et efficiente

Assurer une mise en place efficace et efficiente de la participation des acteurs dans l'implémentation des ODD nécessite - nous l'avons vu dans 5.2.3. - des conditions méthodologiques précises et des compétences psychosociales. On peut parler d'un véritable changement culturel dans lequel les autorités publiques wallonnes ont un rôle essentiel à jouer.

Le fonctionnement de la plupart des administrations wallonnes est encore aujourd'hui essentiellement hiérarchique ; à de rare exception près, la culture de la participation est peu présente. Et pourtant, ces acteurs organisent directement ou indirectement la mise en œuvre de la participation des parties prenantes et des citoyens) (enquêtes publiques...).

Les informer et les former sur les enjeux, les conditions d'une participation efficace, créer des outils, avoir des personnes de référence au sein des administrations en soutien contribuera à diffuser le savoir-faire utile à ces approches participatives.

Expérimenter des méthodologies participatives innovantes est également un moyen intéressant pour faire évoluer la culture participative. La 27ème Région en France est sans aucun doute un projet source d'inspiration pour la Wallonie et ses administrations. Elle se définit comme un laboratoire de transformation publique. Portrait tiré de son site Internet : « Elle fait le pari de la pluridisciplinarité (...) [et privilégie] l'expérience vécue par les utilisateurs, agents et citoyens, comme un point de départ pour ré-interroger les politiques publiques. Les activités de La 27ème Région sont organisées autour de deux axes. Le premier concerne la recherche-action, et vise à mettre en test de nouvelles méthodes pour concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques à travers des programmes de terrain. Le second consiste en un centre-ressources, dont l'objectif est d'encourager des échanges pair-à-pair entre acteurs publics, de constituer et partager aussi largement que possible des connaissances et des savoir-faires, dans une logique de biens communs. »



La 27^{ème} Région est soutenue par de nombreux acteurs publics dont l'ARF (association des Régions de France) et 9 Régions membres. Les méthodes utilisées par la 27^{ème} région sont issues du *design thinking*. Ces méthodes se concentrent sur la compréhension de l'Humain afin d'aboutir à des solutions innovantes. Elles s'organisent autour de 5 phases²⁷: 1) Comprendre les personnes concernées et leurs besoins (interviews, observation participante, voyage apprenant...); 2) définir correctement le problème; 3) générer des idées; 4) prototyper (maquettes, vidé...) afin de tester les idées et explorer les options; 5) tester la ou les solutions grandeur nature.

En Wallonie et ailleurs des organisations privées mais aussi publiques testent des formes de gouvernance partagée (sociocratie, holacratie...). Ces innovations sociales permettent aux travailleurs de vivre les méthodes d'intelligence collective et contribuent à cette contagion culturelle.

²⁷ Stephen Boucher, ibidem, p. 280



5.3. Partie 3: Recommandations

Cette partie reprend de manière succincte des propositions d'actions à mettre en place par les autorités wallonnes dans le cadre d'une stratégie wallonne de participation des acteurs dans l'implémentation et le suivi des ODD. Les actions sont numérotées mais ne doivent pas forcément être menées dans cet ordre-là.

	Actions	Pourquoi	Qui est concerné par l'action	Comment mettre l'action en œuvre
		Adopter une stratégie de	participation des acteurs	
1	S'assurer du soutien du GW pour la mise en œuvre de la Stratégie de participation des acteurs	Définir une vision de la participation des acteurs Soutenir les actions	Le GW	Accord de GW
2	Co-construire (concertation ou co- décision) la stratégie de participation avec les parties prenantes	Permettre une meilleure adhésion par les parties prenantes	Parties prenantes régionales	Le GW mandate un Forum des parties prenantes ou Conseils consultatifs « améliorés »
3	Informer sur le processus en cours sur la Stratégie	Impliquer les acteurs le plus en amont possible	Tout le monde	Outils d'information
4	Affiner la carte des acteurs et des lieux de dialogues	Pouvoir impliquer les acteurs et les lieux de dialogue pertinents au processus	Parties prenantes régionales Les administrations	Forum des parties prenantes ou Conseils consultatifs « améliorés » et/ou analyse avec l'aide d'un bureau d'étude



	Sensibiliser à l'agenda 2030					
5	Sensibiliser les parties prenantes « régionales » et infrarégionales intéressées par processus d'adaptation des ODD	Comprendre le cadre de l'agenda 2030 et des ODD, et l'intérêt d'intégrer l'agenda 2030 dans outils politiques existant Présenter la stratégie de participation	Administration en collaboration avec parties prenantes	Via ateliers introductifs dans le cadre de l'action 2 ou 6		
6	Sensibiliser les membres des parties prenantes et les citoyens	Comprendre le cadre de l'agenda 2030 et des ODD, et l'intérêt d'une stratégie de participation des acteurs	Administration en collaboration avec parties prenantes	Campagnes préparées et diffusées avec les parties prenantes		
		Adapter les	ODD aux politiques			
7	Examiner les ODD et leur cible au regard des politiques existantes et adapter, le cas échéant des objectifs pertinents	S'appuyer sur les connaissances des parties prenantes sur les outils politiques et les enjeux	Parties prenantes régionales	Forum des parties prenantes ou Conseils consultatifs « améliorés »		
8	Examiner les politiques existantes et définir des objectifs pertinents	S'appuyer sur les connaissances des parties prenantes sur les outils politiques et les enjeux	Parties prenantes provinciales ou locales	Ateliers collaboratifs par province Puis consultation plus large		



9	Utiliser des outils de modélisation intégrée pour assurer l'analyse systémique des politiques existantes et concertation autour des résultats	Faciliter la priorisation des politiques	Parties prenantes régionales	Analyse réalisée par un bureau d'étude en concertation avec les parties prenantes (Forum ou Conseils consultatifs « améliorés ») Consultation sur résultats d'analyse via Forum des parties prenantes ou Conseils consultatifs « améliorés »
10	Analyser les outils d'analyse d'impacts existants aujourd'hui et leur utilisation Co-construire/améliorer les outils d'analyse d'impacts des politiques de DD	S'appuyer sur les connaissances des parties	Cabinet et administrations Cellule autonome d'avis en DD Bureau d'étude Parties prenantes régionales ou infrarégionales	Analyse réalisée par bureau d'étude Co-construction d'outils via Forum des parties prenantes ou Conseils consultatifs « améliorés »
		Réaliser le suivi	et la collecte de données	
11	Proposer des indicateurs adaptés aux enjeux	S'appuyer sur les connaissances des parties prenantes sur les enjeux	Parties prenantes régionales	Forum des parties prenantes ou Conseils consultatifs « améliorés » en partant du travail réalisé par le SPWDD (rapport DD)
12	Proposer des indicateurs adaptés aux enjeux	S'appuyer sur les connaissances des parties prenantes sur les enjeux	Parties prenantes infrarégionales	Ateliers collaboratifs par province
13	Organiser une collecte de	Evaluer qualitativement le	Tout le monde	Enquête par Internet soutenue par les parties



	données qualitative auprès du grand public par rapport aux ODD	cadre de vie des citoyens + sensibiliser aux ODD		prenantes (dont les membres sont aussi des citoyens)		
14	Identifier et partager les projets contribuant aux ODD	Evaluer de façon qualitative la progression de la mise en œuvre des ODD et assurer leur contagion	Parties prenantes régionales et provinciales et locales collectifs citoyens	Base de données en collaboration avec parties prenantes (coordination, etc.)		
		Construire des budgets pa	articipatifs basés sur les ré	ésultats		
15	Réaliser un état des lieux des mécanismes de financements pour les ODD	Identifier les budgets non durables ou les manquements	Parties prenantes régionales	Forum des parties prenantes ou Conseils consultatifs « améliorés »		
16	Tester les budgets basés sur les résultats pour une politique sectorielle (par ex. l'alimentation)	Acquérir une expertise sur le sujet	Parties prenantes régionales et infrarégionales	GT thématiques (dans le cadre du référentiel)		
17	Soutenir les budgets participatifs plusieurs communes	Echanger sur la question Réaliser un projet pilote	Parties prenantes régionales et communales	Ateliers avec experts budget participatifs, parties prenantes intéressées Appels à projet		
	Soutenir le changement culturel pour améliorer la participation					
18	Sensibiliser aux enjeux et outils de la participation	Informer / Former aux approches participatives	Administrations Parties prenantes	Organiser des rencontres, échanges, des formations autour de la participation, créer des outils de sensibilisation et d'échange. Inviter la 27 ^{ème} Région pour témoigner		



				Avoir un site Internet sur la stratégie de participation des acteurs
19	Créer des outils pour améliorer la participation des acteurs	Permettre l'inclusion des parties prenantes nécessaire au débat et l'émergence de l'intelligence collective	Administrations? / Bureau d'étude	Réaliser une check list pour aider à l'appropriation des 9 conditions des processus participatifs et méthodes l'intelligence collective
20	Mettre à disposition des facilitateurs de processus participatif	Faciliter l'expérimentation tant pour les administrations que les acteurs	Administrations / structure professionnelle	Appel à candidature / appel d'offre
21	Tester des approches participatives innovantes	S'approprier les outils participatifs	Administrations	Créer un organisme type « 27 ^{ème} Région » et réaliser des projets concrets avec les administrations
22	Tester des approches participatives innovantes	S'approprier les outils participatifs	Parties prenantes	Soutenir les formations sur la participation Soutenir les organisations qui développent des logiques internes de gouvernance partagée



	Soutenir les partenariats					
23	Soutenir les partenariats sur base des ODD prioritaires identifiés	Renforcer la transversalité et l'appropriation des ODD	Parties prenantes et administrations	Appels à projet croisant les enjeux (précarité et santé)		
24	Développer un projet de type laboratoire social	Soutenir les approches participatives innovantes	Parties prenantes et administration	Inviter des porteurs d'un ou plusieurs laboratoires sociaux pour témoignages Construire une équipe pour développer un projet		



6. Conclusion

La mise en œuvre du DD est urgente. L'agenda 2030 et les 17 ODD est une opportunité pour la RW - qui a signé ce programme en septembre 2015 - d'aller beaucoup plus loin vers le DD et ce afin de relever les défis de notre époque, des enjeux environnementaux en passant par les inégalités et la discrimination.

Deux ingrédients sont indispensables à cette concrétisation du DD : d'une part, une approche intégrée du DD et d'autre part, une action collective à tous les niveaux. Pour ce faire, la co-construction d'une stratégie d'implication des acteurs dans la mise en œuvre et le suivi des ODD est particulièrement intéressante.

Il est indispensable que le GW intègre ce nouveau programme dans les politiques wallonnes existantes (plans, stratégies, projets...) en s'appuyant sur les compétences et savoirs des parties prenantes et ce à tous les échelons de pouvoir. Les Nations Unies ont développé une série d'outils et méthodologies pour parvenir à cette intégration. Plusieurs pays, organismes institutions ont déjà commencé à le faire. Nous avons présenté dans ce rapport plusieurs pistes concrètes pour faciliter la construction de cette stratégie : adaptation des ODD dans les politiques, définition d'objectif et de cibles pour la Wallonie, utilisation d'outils d'analyse et de modélisation systémique, formulation d'indicateurs, budgétisation axée sur les résultats, suivi et collecte de données. Tous ces axes doivent se concrétiser avec la participation des parties prenantes.

En effet, la transversalité, la complexité inhérente au DD nécessitent de rassembler autour de la table des acteurs de disciplines et secteurs différents, lesquels, de par leurs connaissances spécifiques respectives, ont une plus-value au sein du processus participatif. C'est en confrontant les différents points de vue, convergents ou non, que peuvent émerger de solutions innovantes contributrices de réelles politiques durables. Cette participation contribuerait également à une meilleure appropriation du DD par les acteurs économiques, institutionnels, et les citoyens.

La nouvelle DPR indique que le Gouvernement souhaite une « Wallonie plus démocratique et plus transparente en articulant ce renouveau démocratique autour de 4 axes : la transparence, la participation, la responsabilité et la performance. »

Inter-Environnement Wallonie ne peut que se réjouir de cet engagement. Il convient cependant de ne pas s'en tenir à une simple déclaration de bonne intention mais de mettre en œuvre et réunir toutes les conditions pour tendre à une réelle participation efficiente et innovante qui permette de faciliter l'émergence de l'intelligence collective. Dans ce contexte, le Gouvernement wallon peut s'appuyer sur l'intérêt marqué des parties prenantes pour renforcer une démocratie participative de qualité basée sur des principes forts : implication sur la durée, clarté des intentions, transparence, suivi, implication des acteurs nécessaires y compris les plus difficiles à atteindre.

De nombreux outils méthodologiques existent. Des initiatives participatives innovantes fleurissent partout. Il appartient à présent aux autorités de soutenir ces initiatives, de faciliter l'émergence d'autres et de s'en inspirer au-delà des processus institutionnels existants.



7. ANNEXE

Annexe 1 : Questions posées lors des entretiens

- 1) Quels sont les objectifs de DD généralement connus par les organisations comme les vôtres ?
- 2) Qu'est-ce que vous faites déjà par rapport aux ODD ? (en terme de planification, d'actions, de suivi, d'évaluation)
- 3) Quels obstacles/freins <u>vos organisations</u> rencontrent aujourd'hui par rapport à la participation dans la mise en œuvre des ODD et le suivi des ODD ?
- 4) Est-ce qu'il est nécessaire selon vous que l'on vous implique (davantage) en tant qu'acteur dans cette mise en oeuvre et ce suivi des ODD ? Pourquoi et comment devrait-on vous impliquer ?
- 5) A quelles conditions pourriez-vous participer (davantage) à une telle démarche d'engagement ? Avez-vous besoin de ressources supplémentaires ? En terme de timing ?
- 6) Comment l'Administration du DD peut-elle vous contacter facilement dans le cadre de cette stratégie? Qui ?